



COMPTE ADMINISTRATIF

2019

**BUDGET PARC D'ACTIVITES DE LA
VOIE ROMAINE**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Compte administratif 2019 - Budget annexe Parc d'Activités Voie Romaine

Date de transmission de l'acte : 17/06/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 17/06/2020

Numéro de l'acte : 22 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-241800507-20200611-22-DE

Date de décision : 11/06/2020

Acte transmis par : Bertrand GAY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. décisions budgétaires

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 11 JUIN 2020 à 18 HEURES					
Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges					
Nombre de membres en exercice	Présents (dont suppléant)	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
69	32	7	0	5 juin 2020	5 juin 2020

Présents : Pascal BLANC, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN-DEMAY, Robert HUCHINS, Denis POYET, Alain MAZÉ, Philippe MERCIER, Jean-Louis SALAK, Marcella MICHEL, Martial REBEYROL, Danielle SERRE, Annie MORDANT, Virginie MARTIN, Irène FELIX, Agnès SINSOULIER, Kevin GUEGUEN, Sophie VANNIEUWENHUYZE, Magali BESSARD, Richard BOUDET, Valérie CHANTEFORT, Mélanie CELEGATO, Maxime GAUTHIER, Philippe DEBROYE, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Christine DAGAUD, Bernard DUPERAT, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA, Corinne LEFEBVRE

Suppléante : Evelyne SEGUIN, excusée est remplacée par Maryse MEUNIER

Excusés : Catherine PELLERIN, Bénédicte BERGERAULT, Yannick BEDIN, Janine AUCLERT-BOURNIQUET, Joël CROTTÉ, Ghislaine LAUTREC, Béatrice FOURNIER

Pouvoirs :

Yvon BEUCHON donne pouvoir à Christine DAGAUD
 Daniel GRAVELET donne pouvoir à Robert HUCHINS
 Annie JACQUET donne pouvoir à Bernard DUPERAT
 Véronique FENOLL donne pouvoir à Marcella MICHEL
 Nathalie BONNEFOY donne pouvoir à M. le Président
 Benoît CHALON donne pouvoir à Danielle SERRE
 Philippe MOUSNY donne pouvoir à Martial REBEYROL
 Marie-Odile SVABEK donne pouvoir à M. le Président
 Pierre-Antoine GUINOT donne pouvoir à Marcella MICHEL
 Frédéric CHARPAGNE donne pouvoir à Kevin GUEGUEN
 Christelle PRENOIS donne pouvoir à Annie MORDANT
 Eric MESEGUER donne pouvoir à Martial REBEYROL
 Marie-Hélène BIGUIER donne pouvoir à Magali BESSARD
 Gérard FRAGNIER donne pouvoir à Irène FELIX
 Hugo LEFELLE donne pouvoir à Magali BESSARD
 Lylian LASNIER donne pouvoir à Philippe MERCIER
 Pascal TINAT donne pouvoir à Philippe MERCIER
 Denise LANCELOT donne pouvoir à Annie MORDANT
 Patrick GEORGES donne pouvoir à Danielle SERRE
 Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Richard BOUDET
 Valérie CHAPAT donne pouvoir à Richard BOUDET
 Dominique GILLET donne pouvoir à Valérie CHANTEFORT
 Pierre GUILLET donne pouvoir à Valérie CHANTEFORT
 Christian JOLY donne pouvoir à Jean-Louis SALAK
 Nicole HUBERT donne pouvoir à Jean-Louis SALAK
 Eric LE PAVOUX donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN
 Didier PRUDENT donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN
 Franck BRETEAU donne pouvoir à Gérard SANTOSUOSSO
 Nadine MOREAU donne pouvoir à Gérard SANTOSUOSSO
 Yvonne KUCEJ donne pouvoir à Patrick BARNIER

M. Kevin GUEGUEN et Mme Magali BESSARD sont désignés secrétaires de séance

Domaine : 7.1.2 Décisions budgétaires

- 22 -

Compte administratif 2019- Budget annexe Parc d'Activités Voie Romaine

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire élit un Président spécifique de séance.

M. Daniel BEZARD, 1^{er} Vice-Président, est élu Président de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la note de présentation des comptes administratifs 2019 ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Parc d'Activités de la Voie Romaine » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2019 (a)	0,00	Recettes 2019 (d)	0,00
Dépenses 2019 (b)	0,00	Dépenses 2019 (e)	116,18
Solde d'exécution 2019 (a-b)	0,00	Résultat exercice 2019 (d-e)	- 116,18
Solde d'exécution 2018 reporté (c)	0,00	Résultat exercice 2018 reporté (f)	515 036,85
Solde de clôture (a-b+c) = A	0	Résultat de clôture 2019 (d-e+f)	514 920,67
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)		Résultat de fonct. Clôture 2019	514 920,67
Restes à réaliser dépenses (h)		Solde d'invnt de clôture 2019	0,00
Solde restes à réaliser (g-h) = B		Fonds de roulement avant RAR	514 920,67
		Solde des RAR	0,00
Solde de Clôture après RAR = A+B	0,00	Fonds de roulement après RAR	514 920,67

Après prise en compte des résultats antérieurs :

- **le résultat de clôture de la section de fonctionnement en 2019** présente un excédent de **514 920,67 €** ;
- **le solde de clôture en investissement** étant nul.

Monsieur Gérard SANTOSUOSSO rapporteur entendu,

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pascal BLANC sort de la salle et M. Daniel BEZARD fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE
par 56 voix « pour » et 3 abstentions

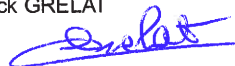
- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2019 du budget annexe Parc d'Activités de la Voie Romaine ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget annexe Parc d'Activités de la Voie Romaine.

étant précisé que M. Pascal BLANC n'a pas pris part au vote, ainsi que Mmes Nathalie BONNEFOY et Marie-Odile SVABEK (pouvoirs à M. Pascal BLANC).

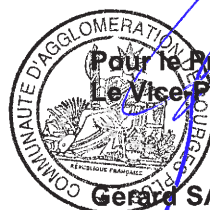
Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le **17 JUIN 2020**
Affichage du **17 JUIN 2020**

Pour le Président et par délégation
La Responsable du Service des Assemblées
Annick GRELAT



Fait à Bourges, le 12 juin 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Gérard SANTOSUOSSO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.



**NOTE DE PRESENTATION
DES
COMPTES ADMINISTRATIFS
2019**

PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019..... 5

1. Le budget Principal 2019	6
1.1. Détermination des résultats 2019.....	6
1.1.1. Les mouvements réels.....	6
1.1.2. Les mouvements d'ordre et report à nouveau.....	7
1.1.3. Les restes à réaliser (RAR).....	8
1.2. La section de fonctionnement.....	9
1.2.1 Les recettes de fonctionnement.....	9
1.2.2 Les dépenses de fonctionnement.....	14
1.3. La section d'investissement.....	18
1.3.1 Les recettes d'investissement.....	18
1.3.2. Les dépenses d'investissement.....	20
1.4. Les ratios	25
1.5. La dette	26
2. Les autres budgets à caractère administratif.....	27
2.1. Le budget Archéologie Préventive.....	27
2.1.1 Détermination des résultats.....	27
2.1.2 Les recettes de fonctionnement.....	27
2.1.3 Les dépenses de fonctionnement.....	28
2.2 Le budget Technopole Lahitolle	29
2.2.1 Détermination des résultats.....	29
2.2.2 La section de fonctionnement.....	29
2.2.3 La section d'investissement.....	30
2.2.4 La dette	31
2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA	32
2.3.1 Détermination des résultats.....	32
2.3.2 La section de fonctionnement.....	33
2.3.3 La section d'investissement.....	34
2.3.4. La dette	35
3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement	36
3.1 Le budget Parc d'activités de la Voie Romaine	36
3.2 Le budget Parc d'activités du Moutet	38
3.2.1 Détermination des résultats.....	38
3.2.2 La section de fonctionnement.....	39
3.2.3 La section d'investissement.....	39
3.3 Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019	40
3.3.1 Détermination des résultats.....	40
3.3.2 La section de fonctionnement.....	41
3.3.3 La section d'investissement.....	41
4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux.....	42
4.1. Le budget Eau	42
4.1.1 Détermination des résultats.....	42
4.1.2 La section de fonctionnement.....	44
4.1.3 La section d'investissement.....	48
4.2. Le budget Assainissement Collectif.....	50
4.2.1 Détermination des résultats.....	50
4.2.2 La section de fonctionnement.....	52
4.2.3 La section d'investissement.....	54
4.2.4 La dette	56
4.3. Le budget Assainissement Non Collectif	57
4.3.1 Détermination des résultats.....	57
4.3.2 La section de fonctionnement.....	58
4.3.3 La section d'investissement.....	58

PRESENTATION CONSOLIDEE 2019	59
1. La section de fonctionnement consolidée.....	60
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement consolidées.....	60
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées.....	61
1.3 Evolution des chapitres de fonctionnement.....	62
2. La section d'investissement consolidée.....	63
2.1 Les dépenses réelles d'investissement consolidées.....	63
2.2 Le financement des dépenses d'investissement.....	66
3. Rétrospective exécution des budgets.....	67
4. Résultats de clôture par budget.....	67
5. La dette consolidée, la trésorerie et les garanties d'emprunt accordées	68
5.1. La dette	68
5.2. Les garanties d'emprunt accordées	70
5.3. La trésorerie.....	70

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice (article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales).

Le présent rapport est une synthèse détaillée de chaque budget comportant une consolidation en fin de document et constituant une note de présentation commune à l'ensemble des délibérations budgétaires d'approbation des comptes administratifs.

Il convient de rappeler que la commune de Mehun-sur-Yèvre a intégré la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2019. Les comparaisons avec l'exercice 2018, en ce qui concerne le budget principal, devront toujours être réalisées en tenant compte de cette évolution de périmètre. La présentation des résultats 2019 qui suivra, montrera, qu'à tout le moins, cette intégration de Mehun-sur-Yèvre n'a en rien pesé sur nos résultats, et s'est révélée neutre financièrement comme cela avait été anticipé.

Avant d'examiner les différents résultats, à titre liminaire, signalons les grandes caractéristiques de l'exécution budgétaire 2019 comparées à celles de l'exercice précédent.

Tout d'abord, Bourges Plus a retrouvé une marge d'autofinancement comparable à celle de ses meilleures années. Tous budgets agrégés, l'épargne brute dégagée en 2019 s'est élevée à 18,3 M€ (11,9 M€ en 2018). L'exercice 2019 révèle ainsi une nette amélioration par rapport à 2018 qui avait connu un certain recul dans ce domaine. Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement (RRF), en 2019 l'épargne brute consolidée en représente 18%, contre 13% en 2018. Bien entendu, chaque budget aura ses caractéristiques propres en la matière. S'agissant du seul budget principal, l'amélioration est particulièrement sensible puisque l'épargne brute atteint 10% des RRF ; elle n'en représentait que 3,3% en 2018. Nous verrons ci-après que cette situation provient à la fois d'une évolution contenue des dépenses de fonctionnement associée à une forte progression des recettes de la section, principalement les produits de fiscalité, indépendamment de l'effet de l'intégration de Mehun-sur-Yèvre, vérifiant ainsi les bons auspices de l'imparité des années fiscales, tout particulièrement pour la CVAE...

Puis, en 2019 la dynamique en matière d'investissement s'est renforcée. Tous budgets consolidés, les dépenses d'investissement (hors dette) atteignent 33 M€ de dépenses mandatées (22 M€ en 2018), soit un taux d'exécution de quasiment 85% (76% en 2018). L'année 2019 a, en effet, vu le démarrage des travaux de la nouvelle Station d'Épuration communautaire (STEP) qui a consommé 11,8 M€.

En conséquence, le recours à l'emprunt a été plus important et a été essentiellement porté par le budget de l'assainissement collectif. L'endettement consolidé progresse de 10,3 M€ par rapport à 2018, étant précisé que cette variation comprend 2,5 M€ d'emprunts transférés par la commune de Mehun-sur-Yèvre dans le cadre des compétences exercées par Bourges Plus sur son territoire. Par ailleurs, l'encours de dette consolidée à la fin 2019, soit 34,7 M€, représente toujours à peine 2 années d'épargne brute dégagée sur l'ensemble des budgets, ce qui positionne notre EPCI, au regard de cette capacité de désendettement, parmi les collectivités les moins endettées.

PRESENTATION
DETAILLÉE DES COMPTES
ADMINISTRATIFS
2019

1. Le budget Principal 2019

1.1. Détermination des résultats 2019

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Principal s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Recettes 2019 (a)	16 832 400.00		Recettes 2019 (d)	75 014 895.77
Dépenses 2019 (b)	14 390 135.91		Dépenses 2019 (e)	70 602 699.77
Solde d'exécution 2019 (a-b)	2 442 264.09		Résultat exercice 2019 (d-e)	4 412 196.00
Solde d'exécution 2018 reporté (c)	-3 437 701.95		Résultat exercice 2018 reporté (f)	2 149 782.83
Solde de clôture (a-b+c) = A	-995 437.86		Résultat de clôture 2019 (d-e+f)	6 561 978.83
RESTES A REALISER			SYNTHESE	
	INVT	FONCT		
Restes à réaliser recettes (g)	2 500 000.00		Résultat de fonct. Clôture 2019	6 561 978.83
Restes à réaliser dépenses (h)	1 609 485.48	404 960.00	Solde d'invnt de clôture 2019	-995 437.86
Solde restes à réaliser (g-h) = B	890 514.52	-404 960.00	Fonds de roulement avant RAR	5 566 540.97
Solde de Clôture après RAR = A+B	-104 923.34	6 157 018.83	Solde des RAR d'investissement	890 514.52
			Fonds de roulement après RAR d'investissement	6 457 055.49
			Solde des RAR fonctionnement	-404 960,00
			Fonds de roulement après RAR	6 052 095.49

Le résultat 2019 présente un excédent de clôture de 6 561 978.83 € en section de fonctionnement (contre 7 634 448,45 € en 2018).

1.1.1. Les mouvements réels

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du compte administratif pour 2019 exprimés en mouvements réels :

mvts réels	2018	2019	Var %
Recettes de fonctionnement	67 323 233,36	73 604 651,22	9,33%
Dépenses de fonctionnement	65 104 214,28	65 527 376,94	0,65%
Autofinancement de l'exercice en €	2 219 019,08	8 077 274,28	264,00%
Autofinancement en % des recettes	3.3%	11%	
Recettes d'invt hors emprunt et réserves	2 327 096,08	2 551 468,46	9,64%
Emprunts	2 490 000,00	3 500 000,00	40,56%
Dépenses d'invt hors dette	11 258 310,99	12 376 100,31	9,93%
Rbt dette	521 737,27	382 847,96	-26,62%
Besoin de financement de l'exercice	6 962 952,18	6 707 479,81	-3,67%
Solde de l'exercice	-4 743 933,10	1 369 794,47	-128,87%
Résultats antérieurs	8 940 679,60	4 196 746,50	-53,06%
Fds de roulement avant RAR	4 196 746,50	5 566 540,97	32,64%
Solde des restes à réaliser	-2 412 029,67	485 554,52	-120,13%
Fds de roulement après RAR	1 784 716,83	6 052 095,49	239,11%
Encours de dette au 31/12 - €	5 662 471,00	9 074 281,67	60,25%
Encours/épargne brute (nbre années)	2,55	1,12	-55,97%
Encours/Recettes fonct hors FNGIR, FPIC et AC	15%	21%	-18,54%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à 73 604 651.22 € contre 67 323 233.36 € en 2018, soit une hausse de 9.33 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0.65 %, passant de 65 104 214.28 € en 2018 à 65 527 376.94 € en 2019.

Il en résulte un excédent réel de fonctionnement 2019 de 8 077 274.28 € contre 2 219 019.08 € en 2018.

Hors prise en compte de l'affectation en réserves des résultats antérieurs et emprunt, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 551 468.46 € (2 327 096.08 € en 2018). Les dépenses réelles d'investissement atteignent 12 758 948.27 € (11 780 048.26 € en 2018). Le besoin de financement d'investissement en 2019 de 6 707 479.81 € est couvert par l'autofinancement réel dégagé sur l'année d'où un solde positif à hauteur de 1 369 794.47 €.

Les évolutions de ces postes seront détaillées ci-dessous.

1.1.2. Les mouvements d'ordre et report à nouveau

Les mouvements d'ordre (amortissements, provisions, écritures de tenue d'actif...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Opérations d'ordre entre sections :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 075 322.83 € <i>Dt amortissements immobilisations : 3 509 627.14 €</i> <i>Dont VNC cessions : 1 145 113.89 €</i> <i>Dont plus-values : 47 581.80 €</i> <i>Dt provisions pour risque : 373 000,00 €</i>	1 410 244.55€
Recettes	1 410 244.55 € <i>Dt amortissement des subventions : 318 015.33 €</i> <i>Dt neutralisation amort. des subventions versées : 631 529.22 €</i> <i>Dt diminution actif financier : 460 700.00 €</i>	5 075 322.83€
TOTAL	6 485 567.38 €	6 485 567.38 €

○ Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement :

Il s'agit essentiellement de transformation d'avances versées à l'ANAH en subvention définitive ainsi que l'intégration des frais d'études dans le patrimoine de la collectivité.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses		220 943.09 €
Recettes		220 943.09 €
TOTAL	0 €	441 886.18 €

Le résultat de fonctionnement de clôture après prise en compte du report à nouveau de l'exercice 2018 (2 149 782.83 €) est porté à 6 561 978.83 €. **Le solde d'exécution de clôture en investissement**, après prise en compte du solde déficitaire 2018 (- 3 437 701.95 €) est de - **995 437.86 €**.

1.1.3. Les restes à réaliser (RAR)

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2019 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

○ En section de fonctionnement :

Les restes à réaliser s'élèvent à 404 960 € (dépenses) et correspondent principalement à des subventions engagées mais non encore versées (dont 300 000 € restant à verser à l'Université d'Orléans).

○ En section d'investissement :

Les restes à réaliser se décomposent comme suit :

- En dépenses : 1 609 485.48 € correspondant principalement à des dépenses d'équipement,
- En recettes : 2 500 000 € correspondant à un contrat d'emprunt souscrit auprès de la Société Générale mais non encore mobilisé.

Compte tenu de ces reports de crédits, **le besoin de financement de clôture de la section d'investissement est déficitaire de – 104 923.34 €**. C'est ce déficit que le Conseil Communautaire sera invité à couvrir par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement.

En prenant en compte **le résultat de fonctionnement de clôture au 31/12/2019** (6 561 978.83 €) minoré par le besoin de financement de la section d'investissement après RAR (- 104 923.34 €) et des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement (- 404 960 €), le montant **disponible s'établit à 6 052 095.49 €**. Il était de **1 784 716.83 €** fin 2018, le résultat 2019 traduit donc une nette amélioration de la situation financière de la collectivité et l'on retrouve presque le niveau de l'année 2017, où le fonds de roulement après prise en compte des restes à réaliser était de 6 678 328.74 €.

1.2. La section de fonctionnement

1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2019 comparées à celles de 2018 se répartissent ainsi :

	CA 2018	CA 2019	Evol 2019/2018	Structure 2018	Structure 2019
013 Atténuation de charges	461 916,25	341 435,34	-26,08%	0,69%	0,46%
70 Produits des services	4 570 027,72	3 227 582,00	-29,38%	6,79%	4,39%
73 Impôts et taxes	49 314 077,00	54 963 167,00	11,46%	73,25%	74,67%
74 Dotations et participations	12 855 872,25	13 835 475,76	7,62%	19,10%	18,80%
75 Produits de gestion courante	27 193,88	38 579,53	41,87%	0,04%	0,05%
76 Produits financiers	5 812,82	4 275,01	-26,46%	0,01%	0,01%
77 Produits exceptionnels	88 333,44	1 194 136,58	1251,85%	0,13%	1,62%
TOTAL	67 323 233,36	73 604 651,22	9,33%	100,00%	100,00%

a) Atténuations de charges

Il s'agit principalement des recettes liées aux personnels mis à disposition de la faculté de droit ainsi que les remboursements obtenus dans le cadre des absences des agents de la Communauté d'Agglomération.

b) Produits des services

Les principaux postes de ce chapitre sont détaillés ci-après :

- Droits perçus par l'IMEP pour 292 k€,
- Ventes de matériaux issus de la collecte sélective pour 802 k€,
- Refacturations auprès de la Ville de Bourges, de St Germain-du-Puy au titre des services communs, des mises à disposition de personnel et des prestations de services,
- Refacturations aux budgets annexes (1 159 k€) et autres collectivités (CCAS, PETR, Agglobus : 553 k€) pour la mise à disposition de personnel et la refacturation de frais divers.

Ce chapitre est en forte baisse, de nouvelles modalités financières ayant été mises en place en 2019 concernant les frais liés aux mutualisations de services entre Bourges Plus et la Ville de Bourges. Désormais, ces charges sont imputées dans l'attribution de compensation.

c) Impôts et taxes

Le nouveau périmètre de Bourges Plus au 1^{er} janvier 2019 élargit nos bases d'imposition de fiscalité locale. Notre EPCI, à fiscalité professionnelle unique (FPU), perçoit depuis cette date la fiscalité également sur le territoire de Mehun-sur-Yèvre, étant précisé que la part de la fiscalité « transférée » par la commune est une composante du calcul de l'attribution de compensation qui lui revient dès 2019.

Le tableau ci-après détaille le chapitre 73 (Impôts et taxes) et isole, pour 2019, les produits nouveaux issus du territoire de Mehun-sur-Yèvre :

en €	CA 2017	CA 2018	CA 2019 – hors Mehun (1)	CA 2019 – Mehun seul (2)	TOTAL CA 2019 (1+2)
TH	13 605 470	13 761 208	14 151 776	685 573	14 837 349
CFE	13 273 762	12 899 497	13 580 761	742 247	14 323 008
CVAE	9 719 002	8 728 038	10 012 760	314 836	10 327 596
TEOM	10 496 119	10 670 882	10 946 587	488 988	11 435 575
TASCOM	1 826 753	1 518 034	1 621 554	89 443	1 710 997
IFER	991 049	999 398	1 024 001	42 625	1 066 626
Autres (rôles supp)	389 460	513 618	971 693	0	971 693
TAFNB	159 943	191 133	213 665	NC	213 665
TFNB	30 452	32 269	33 715	1 344	35 059
FPIC	0	0	41 599		41 599
TOTAL	50 492 010	49 314 077	52 598 111	2 365 056	54 963 167

Avec l'arrivée de Mehun-sur-Yèvre, les produits du chapitre progressent de 11,5%. C'est ainsi environ 2,4 M€ de produits fiscaux qui sont apportés par le territoire de cette commune. Corrigée de l'effet de cette intégration, l'augmentation est de 6,6%, pour le territoire correspondant aux 16 communes de l'agglomération, avant l'extension du périmètre.

Les principaux éléments à l'origine de cette progression sont :

- Les rôles supplémentaires et complémentaires

Ils correspondent à des rectifications apportées par les services fiscaux, venant s'ajouter aux rôles généraux notifiés en début d'année. L'année 2019 a connu une augmentation de près de 150%. Il s'agit principalement de CFE au titre d'années antérieures (omissions et régularisations diverses).

Ce poste explique à lui seul 1 point de l'évolution globale du chapitre (hors effet Mehun-sur-Yèvre).

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

L'évolution erratique de ces produits a déjà plusieurs fois été signalée. L'année 2019 ne déroge pas à la règle de la favorable imparité de l'exercice dont le cycle de collecte de cette cotisation par les services fiscaux (sur 2 ans) est à l'origine. Nos produits progressent de 14,7% par rapport à 2018 (hors effet Mehun-sur-Yèvre) et expliquent 2,6 points de l'évolution du chapitre (hors Mehun-sur-Yèvre).

- La Cotisation Foncière des Entreprises

La CFE étant assise sur la valeur locative des immeubles affectés à l'activité, l'évolution de cet impôt reflète l'installation d'entreprises avec aussi un décalage de 2 ans. Le mécanisme fiscal de réduction pour création d'établissement étale en effet le montant de la CFE sur 2 ans (50% l'année suivant l'année de création, 100% l'année suivante). Ceci représente un effet non négligeable s'agissant surtout des entreprises aux locaux importants, ce qui est notamment le cas des nouvelles entreprises installées dans nos zones d'activités. L'augmentation du produit de 5,3% intègre ainsi la création d'entreprises avec cet effet différé. La CFE explique à elle seule 1,4 point de l'évolution globale du chapitre (hors effet Mehun-sur-Yèvre).

- Le Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales

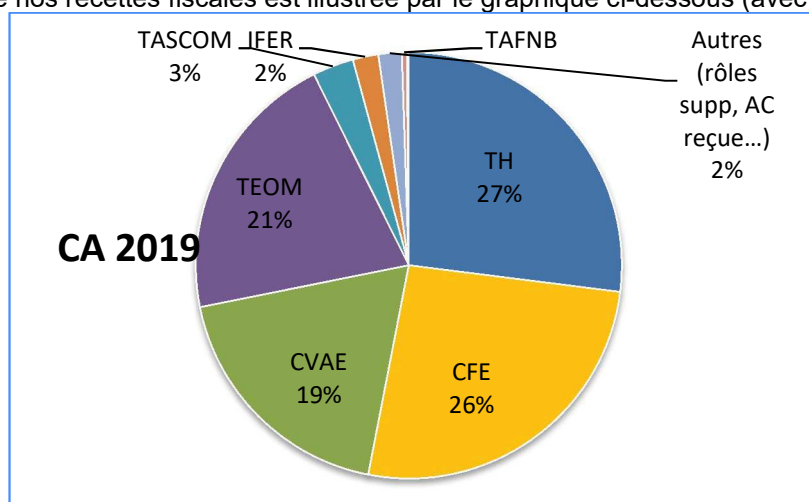
Ce n'est pas le principal facteur d'évolution du chapitre (cette recette ne représente que 46 k€) mais il faut noter que, depuis la création de ce fonds de péréquation, c'est la première année où l'ensemble intercommunal (agglomération et communes) est bénéficiaire d'un reversement, reversement dont la répartition entre Bourges Plus et ses communes membres a fait l'objet d'une décision du Conseil Communautaire en 2019. Ce reversement est effectué au titre d'une garantie transférée à l'agglomération suite à l'intégration de Mehun-sur-Yèvre. Cette garantie n'a toutefois pas vocation à perdurer.

Ainsi, hors Mehun-sur-Yèvre, l'essentiel de la dynamique de nos recettes fiscales provient du secteur économique.

A titre de rappel, les taux de fiscalité sont restés inchangés, et se comparent aux principaux groupements de la Région Centre-Val-de-Loire comme suit :

Nom du groupement	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises	TEOM
CA Bourges Plus	9,68	-	1,69	25,89	8.45
CA Chartres Métropole	9,32	-	1,47	25,95	11.50
CA Castelroussine	7,61	-	1,83	24,56	10.34
Tours Métropole	8,91	-	2,18	23,37	8.96
CA de Blois "Agglopolys"	9,57	-	2,33	25,46	10.67
CA Montargoise et Rives du Loing	6,69	-	2,94	24,36	10.50
Orléans Métropole	7,52	1,28	6,12	24,88	8.73
CA Agglo du Pays de Dreux	11,24	1,51	3,06	23,79	16.16

Enfin, la structure de nos recettes fiscales est illustrée par le graphique ci-dessous (avec Mehun-sur-Yèvre).



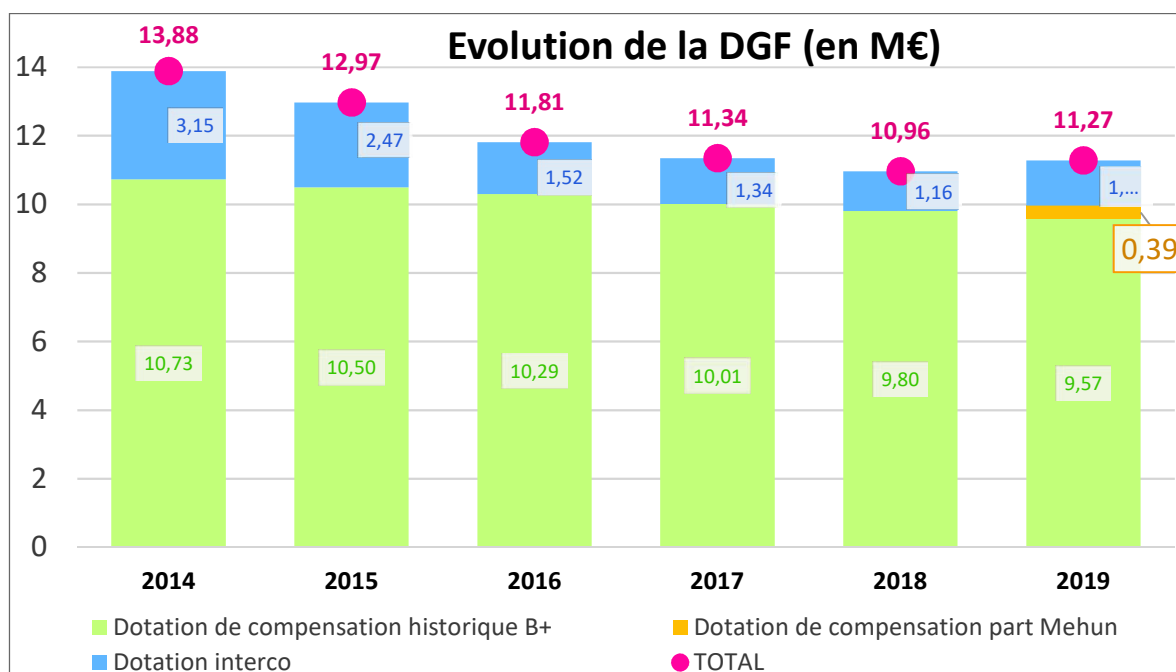
La taxe d'habitation, impôt dit « ménages », demeure, avec 27% des produits du chapitre, la 1^{ère} ressource fiscale de Bourges Plus.

d) Dotations et participations

Ce chapitre de recettes se décompose comme suit :

Dotations et participations	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2019/2018
Dotation de compensation	10 292 014,00	10 006 026,00	9 797 083,00	9 957 714,00	+1,6%
Dotation d'intercommunalité	1 518 388,00	1 337 964,00	1 162 051,00	1 316 382,00	+13,2%
Allocations compensatrices	672 455,00	898 928,00	939 021,00	1 197 337,00	+27,4%
Autres (envt/OM/IMEP)	1 088 280,26	1 613 227,11	957 667,25	1 364 042,76	+42,5%
TOTAL	13 571 137,26	13 856 145,11	12 855 822,25	13 835 475,76	+7,6%

La progression des montants constatés en 2019 provient en partie de l'intégration de Mehun-sur-Yèvre qui a eu des effets sur notre DGF (dotation de compensation + dotation d'intercommunalité) et sur nos allocations compensatrices fiscales.



- La dotation de compensation

Bourges Plus perçoit en effet, à compter de 2019, la « compensation part salaires » que Mehun-sur-Yèvre recevait antérieurement au sein de sa dotation forfaitaire (part de la DGF communale) :

(M€)	2018	2019
Dotation de compensation hors Mehun sur Y.	9.79	9.57
Dotation de compensation « transférée » par Mehun sur Y.	so	0.39
TOTAL DOTATION DE COMPENSATION	9.79	9.96

Cette part provenant de Mehun-sur-Yèvre a été prise en compte dans l'attribution de compensation calculée pour la commune. Ce montant, à l'instar de celui de la dotation de compensation historique de Bourges Plus, a subi l'écroulement de 2,30% résultant de la Loi de Finances pour 2019 au titre de l'ajustement annuel appliqué à cette dotation.

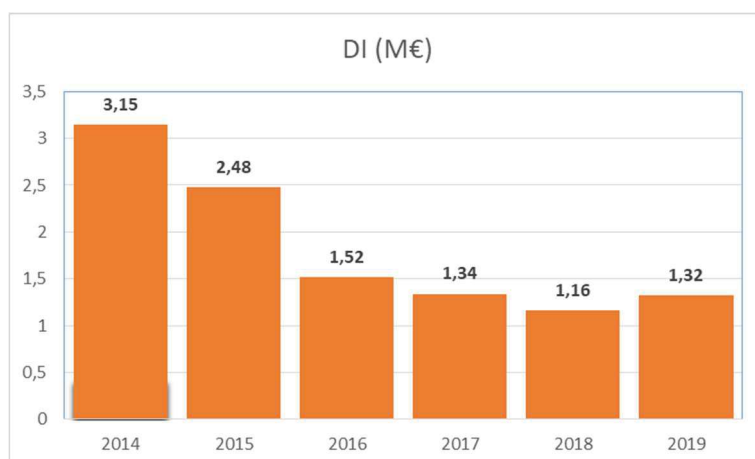
Ainsi, l'augmentation de cette part de DGF n'est qu'apparente, 0,39 M€ ayant été reversés à Mehun-sur-Yèvre au sein de son attribution de compensation.

- La dotation d'intercommunalité (DI)

En revanche, la DI a bénéficié d'un abondement net de 154 k€, largement du fait de l'intégration de Mehun-sur-Yèvre, sans répercussion sur son AC. Ce sont l'accroissement de la population et la moindre richesse fiscale de Mehun-sur-Yèvre (comparativement à celle de Bourges Plus ex ante) qui ont généré cette augmentation.

Le CIF de Bourges Plus, resté stable à 0,32 a maintenu le socle de notre DI. Mais la détermination de notre CIF bénéficiera en 2020 de l'intégration des produits fiscaux de Mehun-sur-Yèvre, avec à la clé un probable abondement nouveau de dotation d'intercommunalité.

Cette évolution de notre DI en 2019 rompt ainsi avec le cycle baissier des années passées :



- Les allocations compensatrices

Il s'agit des allocations versées par l'Etat pour compenser tout ou partie des pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur dans le domaine de la fiscalité économique (CVAE et CFE) et de la fiscalité des ménages (taxe d'habitation).

Elles se décomposent comme suit :

en €	2018	2019
Compensation CET (CFE+CVAE)	28 247	137 136
Compensation TH	910 774	1 047 289
DCRTP		12 912
TOTAL	939 021	1 197 337

Trois facteurs ont contribué à l'augmentation de ces compensations :

- Pour la CET : impact de la nouvelle compensation au titre de l'exonération des contribuables à la base minimum de CFE réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 €,
- Pour la TH : effet de l'intégration de Mehun-sur-Yèvre qui a augmenté le nombre de contribuables bénéficiaires au titre de la TH intercommunale,
- Et la part de DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle), auparavant perçue par Cœur de Berry sur le territoire de Mehun-sur-Yèvre.

- Autres dotations

Elles peuvent être synthétisées comme suit :

En €	2018	2019
Soutiens au tri des déchets	734 996,51	1 154 058,33
IMEP	105 728,08	123 791,82
DGD urbanisme	20 338,00	10 000,00
Diverses subventions	96 654,66	76 192,61
TOTAL	957 717,25	1 364 042,76

Le principal poste demeure celui des soutiens au tri des déchets. Ces recettes progressent de 57% par rapport à 2018 en raison de sommes perçues en 2019 au titre d'années antérieures, et insuffisamment rattachées à l'exercice 2018 (société CITEO).

e) Produits de gestion courante

Ces recettes représentent 38 579,53 € en 2019. Il s'agit principalement des redevances versées par les opérateurs de téléphonie mobile.

f) Produits financiers et exceptionnels

Pour l'année 2019, il s'agit principalement des recettes perçues dans le cadre de la rémunération des avances versées à la SEM TERRITORIA, titulaire des concessions d'aménagement de certaines zones d'activités.

1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2019, comparées à celles de 2018, se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CA 2018	CA 2019	Evol 2019/2018	Structure 2018	Structure 2019
011 - Charges à caractère général	11 210 218,32	11 694 367,93	4,32%	17,22%	17,85%
012 - Charges de personnel	14 660 276,82	15 473 084,28	5,54%	22,52%	23,61%
014 - Atténuations de produits	29 930 635,64	29 684 638,00	-0,82%	45,97%	45,30%
65 - Autres charges courantes	7 995 512,73	8 438 893,21	5,55%	12,28%	12,88%
66 - Charges financières	154 807,66	136 659,27	-11,72%	0,24%	0,21%
67 - Charges exceptionnelles	1 152 763,11	99 734,25	-91,35%	1,77%	0,15%
TOTAL	65 104 214,28	65 527 376,94	0,65%	100,00%	100,00%

Ces dépenses sont en en légère hausse mais il faut rappeler que l'intégration de la Commune de Mehun-sur-Yèvre a engendré mathématiquement des dépenses supplémentaires. Tous budgets confondus, les dépenses liées à l'intégration de cette commune sont estimées à 2.8 M€, somme compensée par des recettes supplémentaires.

En €	2018	2019		
		Hors Mehun	Mehun	TOTAL
011 – Charges à caractère général	11 210 218,32	11 154 138,03	540 229,90	11 694 367,93
012 – Charges de personnel	14 660 276,82	15 318 299,17	154 785,11	15 473 084,28
014 – Atténuation de produits (AC, DSC, FNGIR, FPIC,...)	29 930 635,64	27 900 535,00	1 784 103,00	29 684 638,00
65 et 67 – Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles	9 148 275,84	8 225 096,29	313 531,17	8 538 627,46
66 – Charges financières	154 807,66	124 203,15	12 456,12	136 659,27
TOTAL	65 104 214,28	62 722 271,64	2 805 105,30	65 527 376,94

En comparant les 2 exercices sur la base des dépenses réelles par habitant, on peut constater une baisse de 4% par rapport à 2018.

a) Charges à caractère général

Les dépenses augmentent de 4,3 % par rapport à l'exercice 2018 sous l'effet de l'extension du périmètre de la collectivité. Sans cela, ce poste serait en baisse de 0.9 %, alors même que Bourges Plus a pris en charge des actions nouvelles dans le cadre de la création des services communs Assemblées et Courrier. Ainsi la Communauté d'Agglomération gère désormais l'ensemble des frais d'affranchissement (+ 100 k€ en 2019 par rapport à 2018) et les refacture ensuite.

Globalement, 78 % des dépenses inscrites sur ce chapitre concernent la compétence « collecte et le traitement des déchets ménagers ». Ce poste augmente de 6.3 % par rapport à 2018 avec l'intégration de Mehun sur Yèvre mais à périmètre constant, il se serait sinon stabilisé à 8.6 millions d'euros.

L'examen des principaux indicateurs financiers du service de collecte et traitement des déchets ménagers, permet de dégager les tendances suivantes :

- Après deux années de hausse en 2017 et 2018, la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA), en kilogramme par habitant a connu une diminution en 2019. Dans ce contexte, l'objectif du programme local de prévention des déchets qui est une diminution de 7% en 5 ans (2014- 2019) de la quantité OMA produites n'a pas été atteint.
- Si le résultat global en matière d'OMA n'est pas celui espéré, les résultats en matière de collecte des déchets d'emballages ménagers (DEM) se sont eux fortement améliorés avec une hausse de plus de 40% depuis 2014, la baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles entre 2014 et 2019 restant correcte (moins 6,4%).

Les autres postes de dépenses importants concernent :

- La compétence Développement Economique notamment pour le développement de la filière défense : 592 k€
- Les frais généraux notamment d'entretien des bâtiments et fluides : 166 k€

b) Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de 5.5 % en 2019 par rapport à 2018. Elles comprennent :

- D'une part les dépenses liées au personnel employé directement par Bourges Plus : 14.8M€

Il convient de noter qu'au 1^{er} janvier 2019 suite à la mise en place de 2 nouveaux services communs en lien avec la Ville de Bourges (Assemblées et Courrier), 8 agents ont été intégrés dans l'effectif de Bourges Plus et 3 agents de la Ville ont été partiellement mis à disposition.

Ces mouvements de personnel ont été intégrés dans le calcul de l'attribution de compensation versée à la Ville de Bourges à hauteur de 320 000 €.

- D'autre part, le personnel mis à disposition par les communes pour l'exercice de missions pour lesquelles la collectivité est compétente à la suite de transferts de compétences (ex : entretien des zones d'activités) ainsi que par d'autres organismes (CCAS, CCI...) : 662 k€

c) Atténuations de produits

Les dépenses sont les suivantes :

Atténuation de produits	CA 2018	CA 2019	Evol 2019/2018
Attribution de compensation versée	23 329 958,00	23 258 776,00	-0,31%
Contribution FNGIR	5 884 503,00	5 855 385,00	-0,49%
FPIC	714 641,00	570 477,00	-20,17%
Dégrèvements de fiscalité	1 533,64	0,00	-100,00%
TOTAL	29 930 635,64	29 684 638,00	-0,82%

- Le montant des attributions de compensation est en baisse de 0,3 %, suite aux ajustements suivants:
 - ✓ transfert de nouvelles compétences : modification de l'attribution de compensation concernant la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : - 32 739 €
 - ✓ évaluation définitive de l'attribution de compensation de la commune de Mehun sur Yèvre : 1 787 011 €,
 - ✓ et intégration des charges liées aux vagues 3 et 6 de mutualisation au sein de l'attribution de compensation de la Ville de Bourges :- 1 825 454 €.
- La contribution de Bourges Plus au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) stable depuis 2015 est en baisse en 2019 suite à l'intégration de la commune de Mehun sur Yèvre.
- Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) et le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le coefficient d'intégration fiscale de la collectivité reste quasiment constant. Il s'élève à 32.56 % en 2019 contre 32.47 % en 2018.

Le FPIC présente en 2019 les caractéristiques suivantes :

- ✓ baisse de la contribution globale de 26 % par rapport à l'année précédente avec un solde net de 1 177 640 € (Agglomération + communes).

Cette baisse provient de la dégradation « momentanée » du potentiel financier de la collectivité en lien avec la forte baisse des recettes fiscales économiques 2018 et l'intégration de Mehun Sur Yèvre.

- ✓ Nouvelle décomposition, l'ensemble intercommunal étant à la fois contributeur à hauteur de 1 270 268 € et bénéficiaire à hauteur de 92 628 €.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire a appliqué les modalités dérogatoires de répartition, entre Bourges Plus et ses communes membres, prévues dans le pacte fiscal et financier de solidarité communautaire

- D'où une contribution de Bourges Plus s'élevant à 570 477 €
- D'où la perception de 41 599 €.

d) Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe notamment les subventions versées, la contribution au SDIS, les indemnités des élus et les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Autres charges de gestion courante	CA 2018	CA 2019	Evol 2019/2018
Service incendie	4 267 787,00	4 487 787,00	5,15%
Indemnités élus	444 678,62	455 475,82	2,43%
Contributions aux organismes de regroupement	288 709,80	372 199,81	28,92%
Subv. Fonctionnement organismes publics	465 024,52	507 000,00	9,03%
Subv. Fonctionnement personnes droit privé	1 281 463,99	1 379 451,81	7,65%
Autres	2 139,07	2 784,14	30,16%
Subvention équilibre aux budgets annexes	1 245 709,73	1 234 194,63	-0,92%
TOTAL	7 995 512,73	8 438 893,21	5,55%

- Subventions de fonctionnement versées

En 2019, la principale évolution concerne la subvention versée au délégataire s'occupant de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sur une année pleine, le contrat ayant débuté en avril 2018. Cette subvention versée pour tenir compte des contraintes de service public imposées par la Communauté d'Agglomération au délégataire s'élève en 2019 à 227 549.64 €.

- Autres contributions

Sur ce poste, sont inscrites les participations demandées par les syndicats auxquels la collectivité adhère (PETR, SIVY et SIAB3A). Les 2 principales évolutions sur l'année 2019 concernent :

- ✓ La participation versée au PETR
Cette structure nouvellement créée regroupe les anciens syndicats du Pays de Bourges et du Pays de Vierzon ainsi que le SIRDAB. La nouvelle configuration se traduit par une hausse de la participation versée par Bourges Plus.
- ✓ Les participations versées dans la cadre de la compétence GEMAPI :
Le 1^{er} janvier 2018, les communes ont transféré la compétence GEMAPI à la communauté d'agglomération. Bourges Plus a choisi de conserver le mode de gestion antérieur et d'adhérer aux différents syndicats existants sur le territoire. La progression de ce poste de dépenses en 2019 est liée à la nouvelle contribution versée au Syndicat du Canal du Berry, cette dépense est compensée par une minoration des attributions de compensation versées.

- Subventions d'équilibre aux budgets annexes

Elles sont en très légère baisse par rapport à 2018 passant de 1 245 709,73 € à 1 234 194,63 €. Le tableau ci-dessous synthétise les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes à caractère administratif :

	2017	2018	2019
Budget annexe Archéologie Préventive	293 495,95 €	369 419,33 €	166 887,33 €
Budget annexe Technopole Lahitolle	321 241,46 €	454 495,04 €	522 386,79 €
Budget annexe Activités locatives	487 239,73 €	421 795,36 €	544 920,51 €
TOTAL	1 101 977,14 €	1 245 709,73 €	1 234 194,63 €

e) Charges financières

Les charges financières du budget Principal sont en baisse de 11 % par rapport à 2018 et s'élèvent à 136 659.27 €.

f) Charges exceptionnelles

Ce chapitre regroupe en 2019 :

- Des écritures comptables de régularisation (annulation de titres émis sur exercices antérieurs) ainsi que le versement de secours aux agents rencontrant des difficultés,
- Et la subvention exceptionnelle versée à l'AD2T pour valoriser l'image et développer la notoriété et la fréquentation touristique de l'Agglomération au travers de la mise en place d'un plan média national.

1.3. La section d'investissement

1.3.1 Les recettes d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Recettes d'investissement - hors RAR	CA 2018	CA 2019	Evol 2019/2018	Structure 2018	Structure 2019
10 - FCTVA	438 481,89	607 332,81	38,51%	5,43%	5,26%
1068 - Résultat mis en réserves	3 260 360,73	5 484 665,62	68,22%	40,36%	47,54%
13 - Subventions d'inv	652 478,61	1 574 108,71	141,25%	8,08%	13,65%
16 - Emprunt nouveau	2 490 000,00	3 500 000,00	40,56%	30,83%	30,34%
23 - Immobilisations en cours		2 541,94	n.s.	0,0%	0,02%
27 - Autres immobilisations financières	1 054 227,64	0,00	-100,00%	13,05%	0,00%
45 - Travaux pour comptes de tiers	181 907,94	367 485,00	102,02%	2,25%	3,19%
TOTAL	8 077 456,81	11 536 134,08	42,82%	100,00%	100,00%

a) Réserves

Les recettes de la section d'investissement sont majoritairement constituées du résultat 2018 mis en réserves qui représente 68 % des ressources réelles d'investissement.

b) FCTVA

Les recettes au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) représentent 607 332.81 € en 2019, en progression par rapport à 2018 du fait de l'augmentation des opérations d'équipement éligibles.

Pour les communautés d'agglomération, l'assiette des dépenses est constituée des dépenses réalisées l'année même, il n'y a pas un décalage de 2 ans comme cela est le cas pour la plupart des autres types de collectivités.

c) Subventions d'investissement

Les principales subventions perçues, d'un montant d'1 574 108.71 €, sont listées ci-après :

- Plus de 453 000 € de subventions versées par l'Etat dans le cadre de l'enveloppe DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour notamment la création de liaisons douces au niveau de la Rue Louis Mallet et les travaux de réfection du bâtiment ENSA,
- 439 571 € de recettes titrées à l'encontre de prestataires privés suite à la réalisation d'équipements publics nécessaires pour l'installation de nouveaux établissements privés,
- 361 k€ d'aides perçues de l'Etat dans le cadre de l'exercice de la compétence aide au logement,
- participations de la Ville de Bourges au financement des travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération dans le cadre des équipements informatiques mutualisés : 134 k€,
- 81 747.94 € de participation versée par l'École Nationale Supérieure d'Art pour les travaux de réfection du site implanté à Bourges dans le cadre de la convention de co-financement signée en 2013,
- La région Centre Val-de-Loire a versé plus de 56 100 € de subventions pour soutenir les opérations d'études préalables à la création d'équipements structurants,
- 19 009.73 € de participation versée par un bailleur social suite à l'installation de colonnes d'apport volontaire enterrées,
- 9 517.18 € de subventions versées par Agglobus dans le cadre de la création d'arrêts de bus dans la zone d'activités de Beaulieu à Bourges,
- ...

d) Emprunt

En 2019, la collectivité a mobilisé deux nouveaux emprunts pour un montant total de 3 500 000 €. Il s'agit de deux emprunts à taux fixe d'une durée de 15 ans.

e) Opérations pour compte de tiers

La collectivité est amenée dans certains cas à effectuer des travaux pour le compte de tiers. Ce fut le cas en 2019 concernant notamment les travaux d'eaux pluviales et d'éclairage public réalisés par Bourges Plus pour le compte de la Ville de Bourges au niveau de la Rue Louis Mallet. Les dépenses et les recettes sont alors imputées sur le chapitre 45 « travaux pour compte de tiers ». Ces 2 comptes doivent être équilibrés lorsque l'opération est complètement terminée.

1.3.2. Les dépenses d'investissement

Elles se présentent ainsi :

Dépenses d'investissement - hors RAR	CA 2018	CA 2019	Evol 2019/2018	Structure 2018	Structure 2019
Opérations d'équipement	9 328 614,41	10 605 887,07	13,69%	79,19%	83,13%
26 - Immobilisations financières	16,00	464 156,00	N.S.	0,00%	3,64%
27 - Autres immo. financières	1 653 581,71	1 001 870,81	-39,41%	14,04%	7,85%
16 - Remboursements d'emprunts	521 737,27	382 847,96	-26,62%	4,43%	3,00%
45 - Travaux pour comptes de tiers	276 096,87	304 186,43	10,17%	2,34%	2,38%
TOTAL	11 780 046,26	12 758 948,27	8,31%	100,00%	100,00%

L'année 2019 a été marquée par un taux d'exécution très élevé des dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette et opérations pour compte de tiers). La collectivité a mandaté 76 % des crédits votés soit presque 2 points de plus qu'en 2018.

Le tableau suivant retrace l'évolution des dépenses d'investissement sur la période 2014-2019 :

en M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget Principal	10,55	9,56	6,31	8,73	10,98	12,07

Les principales dépenses sont les suivantes :

a) Les dépenses d'équipement

Afin d'améliorer la lisibilité des actions engagées par la collectivité, toutes les dépenses d'équipement sont désormais intégrées sur des chapitres-opérations. Une opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux et de frais d'études aboutissant à la réalisation d'un ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Le contrôle des crédits n'est pas opéré au niveau des chapitres (20, 204, 21 ou 23) mais au niveau de l'enveloppe budgétaire globale réservée à cette opération quelle que soit l'imputation par nature des dépenses.

Pour rappel, Bourges Plus s'est inscrite avec la Ville de Bourges dans la démarche Action Cœur de Ville. Ce dispositif national a pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et de conforter leur rôle de moteur de développement du territoire. L'Etat s'est engagé à apporter des cofinancements. La convention-cadre pluriannuelle Cœur de Ville a été signée le 1^{er} octobre 2018, une large concertation avec les commerçants, artisans et forces vives a été lancée pour bâtir un programme d'action.

La Communauté d'Agglomération s'est engagée, à partir de 2020, à réserver 2 millions d'euros par an pour cette action basée sur les 5 axes suivants :

- ❖ Mettre en place d'une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- ❖ Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- ❖ Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- ❖ Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- ❖ Fournir l'accès aux équipements et services publics.

L'année 2019 a été principalement consacrée à l'élaboration du programme d'actions. Plusieurs opérations ont été engagées, ces dépenses sont fléchées sur les différents chapitres-opération en fonction de leur thématique :

- ❖ Mise en place d'un guichet unique : la maison de l'habitat et du Cœur de Ville,
- ❖ Création d'un fonds pour la réhabilitation des façades en centre-ville,
- ❖ Poursuite des travaux de réhabilitation de l'école nationale supérieure d'Art,
- ❖ Mise en place d'une aide à l'implantation commerciale.

Chapitres opérations - hors RAR	CA 2018	CA 2019	Evol 2019/2018
11 - Bâtiments administratifs	1 030 009,82	887 981,43	-13,79%
12 - Aires accueil gens du voyage	12 243,82	28 181,63	130,17%
15 - Voirie communautaire	2 096 405,62	2 445 488,05	16,65%
16 - ZA transférées	696 050,61	662 430,83	-4,83%
18 - Développement économique	223 448,86	357 916,50	60,18%
21 - Solidarité Communautaire	2 313 806,74	2 089 905,71	-9,68%
22 - Aides au logement	964 400,00	1 798 080,00	86,45%
26 - Eliminations déchets	526 215,50	293 314,94	-44,26%
27 - Compétence Incendie	20 794,56	38 541,24	85,34%
28 - Formation continue	9 914,72	5 302,93	-46,51%
29 - Enseignement supérieur	622 274,56	455 553,44	-26,79%
30 - Politique de la Ville	105 707,78	36 990,00	-65,01%
31 - Documents d'urbanisme	219 922,76	237 711,56	8,09%
32 - Plan vélo intercommunal	212 115,51	376 418,36	77,46%
33 - Equipements structurants	120 351,90	579 492,67	381,50%
34 - Projets aménagements et dev. Territoire	154 951,65	312 577,78	101,73%
TOTAL	9 328 614,41	10 605 887,07	13,69%

Les principales opérations sont détaillées ci-après :

- Opération 11 : Bâtiments administratifs

Les dépenses 2019 de ce chapitre sont principalement liées à :

- ✓ l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels pour environ 670 k€,
- ✓ des travaux sur différents bâtiments (Prado, Maison de l'Habitat, Latécoère) ainsi que des achats de mobilier et de matériels spécifiques notamment pour le bureau d'études.

- Opération 12 : Aires d'accueil gens du voyage

Des travaux sont effectués tous les ans sur les différentes aires d'accueil implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. En 2019, les principales opérations ont été effectuées sur l'aire d'accueil des 4 vents.

- Opération 15 : Voirie Communautaire

Ce chapitre comprend :

- ✓ Le versement d'une subvention d'équipement au Conseil Départemental du Cher pour la construction de la Rocade Nord-Ouest : 800 000 €. Au 31/12/2019, 3 300 000 € ont été versés sur les 3 500 000 € prévus.

- ✓ La poursuite des travaux au niveau de la Rue Louis Mallet à Bourges 1,6 M€.



Aménagement de la rue Louis MALLET à Bourges



BOURGES

Aménagement de deux Giratoires



Ces travaux ont eu pour but :

- la création de bandes cyclables, la réfection des trottoirs en enrobés et mise en accessibilité PMR,
- la construction de deux giratoires pour sécuriser et fluidifier les accès du centre commercial et le débouché de la rue Louis Armand (Zone d'activité),
- et l'aménagement de stationnements entre le giratoire Louis Armand et la porte de Marmagne (Zone d'activités).

- Opération 16 : Parcs d'activités

En 2019, les dépenses ont concerné :

- ✓ L'acquisition de terrains sur la commune de Berry Bouy et la Chapelle Saint Ursin suite au transfert des zones d'activités : 72 k€
- ✓ Des frais d'études : 72 k€
- ✓ Des travaux en particulier sur les zones d'activités de Bourges, Saint Doulichard et Saint Germain du Puy.

- Opération 18 : Développement Economique

Il s'agit principalement :

- ✓ Des opérations concernant la gestion de l'aéroport : 128 k€
- ✓ De subventions versées à des prestataires privés pour favoriser le développement économique du territoire : 204 000 €

- Opération 21 : Solidarité communautaire

Dans le cadre des fonds de concours 4^{ème} Génération, la Communauté d'Agglomération a versé en 2019 les subventions d'équipement suivantes :

- ✓ Ville de Bourges : 1 269 500 € pour le projet de création de la future Maison de la Culture,
- ✓ Commune de Trouy : 118 608.26 € pour l'acquisition et la rénovation d'un commerce,
- ✓ Commune de Plaimpied Givaudins : 53 813 € pour la restructuration du groupe scolaire et des travaux de rénovation d'un commerce,
- ✓ Commune de Berry-Bouy : 45 236.80 € pour la réhabilitation énergétique de bâtiments communaux,
- ✓ Commune de Marmagne : 37 200 € pour l'acquisition et l'aménagement d'un centre technique,
- ✓ Commune de Morthomiers : 31 604 € pour la construction d'un bâtiment sportif,
- ✓ Commune de Saint Michel de Volangis : 25 848.50 € pour des travaux de construction d'une bibliothèque,
- ✓ Commune de Lissay Lochy : 22 029.72 € pour des travaux de réaménagement du cimetière et de la chapelle,
- ✓ Commune de St Just : 16 731.58 € pour entre autre l'acquisition d'une aire de jeux,
- ✓ Commune de Mehun sur Yèvre : 9 213.59 € pour des travaux de toiture sur l'école Marcel Pagnol,
- ✓ Commune de Vorly : 7 224.50 € pour le réaménagement du réfectoire de la salle des fêtes et la création d'aires de jeux,
- ✓ Commune du Subdray : 5 530.60 € pour le réaménagement des cours de tennis,
- ✓ Commune d'Annoix : 3 187.49€ pour des travaux de mise en accessibilité de la mairie,
- ✓ Commune d'Arcay : 1 200 € pour l'agrandissement de la garderie

En outre, la collectivité a mandaté les autres fonds de concours suivants pour :

- ✓ la création de la Maison de la Culture à Bourges : 400 000 € (montant total attribué : 3,5 M€),
- ✓ le financement du projet Canal de Berry à Vélo : 42 977.67 € (montant total attribué : 225 k€).

- Opération 22 : Aides au logement

Ce chapitre comprend :

- ✓ les aides à la pierre pour un montant total de 485 k€,
- ✓ et la participation au financement des opérations patrimoniales réalisées par Bourges Habitat : 1 300 000 €. Dans le cadre du protocole conclu fin 2017, Bourges Plus s'est engagé à verser une participation totale de 5 M€ (autorisation de programme créée).

- Opération 26 : Collecte et traitement des déchets

Les dépenses de l'exercice 2019 représentent au total 293 k€ dont 225 k€ pour l'achat de bacs et de colonnes d'apport volontaire, le reste des dépenses concernant principalement des travaux sur les déchetteries.

- Opération 29 : Enseignement supérieur

Il s'agit entre autres des dépenses liées :

- ✓ aux travaux de rénovation de l'ENSA qui font parties des travaux fléchés dans l'enveloppe Action Cœur de Ville : 205 k€ en 2019,
- ✓ au versement d'une subvention d'équipement pour la réhabilitation des bâtiments de l'IUT – 4^e phase : 250 k€. Il s'agit du 3^{ème} acompte, la participation totale de Bourges Plus étant fixée à 1 000 000 € au maximum.



- Opération 31 : Documents d'urbanisme

Ce chapitre regroupe les dépenses effectuées par la collectivité pour l'élaboration :

- ✓ du plan local d'urbanisme intercommunal : 181 K€,
- ✓ du règlement local de publicité : 55 k€.

- Opération 32 : Plan vélo intercommunal

En 2019, 376 418.36 € de travaux ont été réalisés pour créer des bandes cyclables notamment au niveau de la rue Louis Mallet à Bourges.

- Opérations 33 et 34 : Equipements structurants et projets d'aménagement et de développement du territoire

En 2019, la collectivité a réglé entre autres les dépenses suivantes :

- ✓ poursuite des études concernant la réalisation d'un centre balnéo-ludique (579 k€)
- ✓ visites de conseil énergétique auprès de particuliers : 36 000 €
- ✓ poursuite de la réalisation d'une étude de réorganisation des circulations automobiles : 80 k€
- ✓ travaux préalables à une étude concernant le secteur Félix Chedin : 61 k€

b) Les autres dépenses d'investissement

- Immobilisations financières

Plusieurs actions ont été réalisées au cours de l'année 2019 :

- ✓ Suite à la fusion par absorption de la SEM Patrimoniaire du Cher par la SEM Territoires Développement, il a été nécessaire de constater cette opération dans les comptes de la collectivité, sachant que la fusion a eu pour conséquence de ramener le capital social détenu par Bourges Plus de 739 900 € à 279 200 € au sein de la nouvelle entité fusionnée :
 - Intégration des nouveaux titres de participation au nom de la SEM Territoires Développement : 279 200 €
 - En parallèle, dans le cadre d'écritures d'ordres, sortie de l'actif des parts de capital au nom de la SEM Patrimoniaire du Cher pour 739 000 €.
- ✓ Adhésion de Bourges Plus à la SPL Tri Berry Nivernais et 1^{er} versement dans le cadre de la souscription au capital de la SPL : 154 956 €

Pour mémoire, 18 collectivités du Cher, de la Nièvre et de l'Indre, soit un territoire correspondant à 500 000 habitants, se sont regroupées pour constituer une Société Publique Locale (SPL) dont l'objet est de concevoir, construire et exploiter un centre de tri des déchets recyclables dont la capacité sera de 30 000 tonnes par an.

L'année 2019 a été consacrée à la constitution de cette Société et au lancement de la consultation pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage dont la mission sera d'assister la SPL dans la construction de ce centre de tri.

- ✓ Participation de Bourges Plus à l'actionnariat de la société d'économie mixte régionale de tiers financement pour la rénovation énergétique des logements : 30 000 €

- Avances versées au budget annexe Parc d'activités aménagés à partir de 2019

Dans l'attente de la fin de la viabilisation des terrains inscrits sur le budget annexe « Parcs d'activités aménagés à partir de 2019 » et de leurs cessions, le budget principal lui a versé une avance d'1 001 870.81€.

- Remboursement du capital des emprunts : 382 847,96 €,
- Travaux pour compte de tiers : 304 186,43 €.

1.4. Les ratios

Le tableau ci-dessous reprend les ratios financiers obligatoires. Les montants des dépenses et recettes de fonctionnement sont neutralisés des montants des reversements de fiscalité figurant au chapitre 014 (attributions de compensation, FNGIR et FPIC).

Ratios financiers – <u>Budget Principal seul</u>	CA 2017 Pop = 100 705	CA 2018 Pop = 100 383	CA 2019 Pop = 106 729	Moyenne nationale 2016 des Comm. d'Agglo	Moyenne nationale 2017 des Comm. d'Agglo
1 - Dépenses réelles de fonct/pop (€/hab)	330	350	336	353	366
2 - Produits des impositions directes/pop (€/hab)	397	385	408	326	333
2 bis - Produits des impositions directes hors reversements de fiscalité/pop (€/hab)	94	86	129	151	162
3 - Recettes réelles de fonct/pop (€/hab)	387	373	412	422	439
4 - Dépenses d'équipement brut/pop (<u>hors chapitre 204</u>) (€/hab)	32	47	54	78	79
5 - Encours dette/pop (€/hab)	37	56	85	365	345
6 - DGF/pop (€/hab)	113	109	106	105	95
7 - Dépenses de personnel/dép de fonct. (%)	43 %	42%	43%	37%	38%
9 - Marge d'autofinancement courant (%) Dép de fonct et remboursement dette en capital/recette fonct	85%	95%	83%	91%	90%
10 - Dép. d'eqpt brut/recettes fonctionnement (%)	8 %	13%	13%	18%	18%
11 - Encours de dette/recettes de fonct. (%)	9%	15%	21%	87%	79%

Les moyennes nationales présentées sont les plus récentes données connues à ce jour. Elles constituent des éléments de comparaison dont il faut toutefois relativiser l'interprétation compte tenu des diversités d'EPCI (diversités de strates démographiques, de modes de gestion, de compétences exercées...). A tout le moins, c'est un « repère » indicatif.

Ces ratios appellent les observations suivantes :

- ✚ **Ratio 1 - Dépenses réelles de fonct/pop** : elles sont en baisse par rapport à 2018, se rapprochant même de leur niveau de 2017 et s'écartant, à la baisse, de la moyenne nationale.
- ✚ **Ratio 2 - Produits des impositions directes/pop** : en forte progression, elles dépassent même leur niveau de 2017, et se situent très au-dessus de la moyenne nationale, traduisant toujours le fort potentiel économique du territoire.
- ✚ **Ratio 2 bis - Produits des impositions directes hors reversements de fiscalité/pop** : même remarque, avec toutefois un solde disponible sensiblement inférieur à la moyenne nationale, ce qui illustre le poids de ces reversements (FPIC, FNGIR, AC).
- ✚ **Ratio 3 - Recettes réelles de fonct/pop** : leur progression est essentiellement due à celle des produits de la fiscalité.

- ✚ **Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut/pop (hors chapitre 204)** : elles poursuivent leur progression, restant cependant sous le niveau national, niveau national qui semble toutefois stagner depuis 2017.
- ✚ **Ratio 5 - Encours dette/pop** : sous l'effet des mobilisations de l'exercice, ce ratio progresse tout en restant très en dessous du ratio national ; il n'en représente en effet que le 1/4.
- ✚ **Ratio 6 - DGF/pop** : l'adhésion de Mehun-sur-Yèvre a permis d'atténuer la baisse de la DGF ; notre niveau par habitant est supérieur de 10 € à la moyenne nationale.
- ✚ **Ratio 7 - Dépenses de personnel/dép de fonct** : elles se maintiennent globalement à leur niveau de 2017, et l'écart à la moyenne nationale demeure de 5 points de pourcentage.
- ✚ **Ratio 9 - Marge d'autofinancement courant (%)** : cette marge se mesure par différence à 100% ; elle progresse ainsi de 8 points de pourcentage par rapport à 2018 sous le triple effet de la baisse de nos dépenses de fonctionnement, de l'augmentation de nos recettes de fonctionnement et de notre faible endettement.
- ✚ **Ratio 10 - Dép. d'eqpt brut/recettes fonctionnement** : nous avons consacré autant de recettes de fonctionnement à l'investissement qu'en 2018 (13%).
- ✚ **Ratio 11 - Encours de dette/recettes de fonctionnement** : sa progression ne doit pas occulter notre faible endettement comparativement à la moyenne nationale qui représente quasiment quatre fois notre niveau.

1.5. La dette

Au 31/12/2019, l'encours de dette du budget principal s'établit à 9 074 292 € (5 662 471 € fin 2018). Au cours de l'exercice, deux emprunts ont été mobilisés :

- En avril 2019, 2 500 000 € auprès du Crédit Agricole, (15 ans, taux fixe 1,04%),
- En décembre 2019, 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole (15 ans, taux fixe 0,52%).

L'adhésion de Mehun-sur-Yèvre s'est par ailleurs accompagnée de transferts d'emprunts à Bourges Plus. Ainsi ; au 1^{er} janvier, les prêts suivants ont été intégrés dans notre encours de dette suivant :

- Prêt SFIL, pour un capital 191 440 € - compétence zones d'activités (échéance 2026, taux fixe 3,30%)
- Prêt SFIL, pour un capital de 90 692,60 € - compétence gens du voyage (échéance 2024, taux variable = 0%)
- Prêt Crédit Agricole, pour un capital de 12 536,02 € - compétence tourisme (terme 2021, taux fixe 3,78%)

Un réaménagement de dette a été réalisé avec le Crédit Agricole, sans indemnité à payer, consistant à ramener la marge sur Euribor 3 mois de 0,78% à 0,54%, portant sur un capital restant dû de 2 363 924 €, et comprenant un CAP à 4%.

L'annuité a représenté 382 847,97 € de capital remboursé, et 112 607,60 € d'intérêts payés.

Le taux d'intérêt moyen de la dette au 31/12/19 était de 1,50% (contre 1,96% fin 2018) avec une durée de vie résiduelle moyenne de 14 ans et 3 mois.

Enfin, fin 2019, figure, en restes à réaliser de recettes, un emprunt de 2 500 000 €, contracté auprès de la Société Générale, mobilisable au plus tard en mai 2020 (durée 15 ans, taux variable, Euribor 3 mois + 0,42%)

La dette consolidée est présentée en fin de document.

2. Les autres budgets à caractère administratif

2.1. Le budget Archéologie Préventive

2.1.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Archéologie Préventive » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2019 (a)		Recettes 2019 (d)	942 872,83
Dépenses 2019 (b)		Dépenses 2019 (e)	942 872,83
Solde d'exécution 2019 (a-b)	0.00	Résultat exercice 2019 (d-e)	0.00
Solde d'exécution 2018 reporté (c)		Résultat exercice 2018 reporté (f)	
Solde de clôture (a-b+c) = A	0.00	Résultat de clôture 2019 (d-e+f)	0.00

Ce budget ne comporte aucune écriture au niveau de la section d'investissement. **La section de fonctionnement** est équilibrée en dépenses et en recettes et **le solde d'exécution nul**.

Les principales écritures inscrites en section de fonctionnement sont détaillées ci-dessous. De manière globale, l'activité du service est en hausse par rapport à l'exercice comptable 2018.

Lors de l'élaboration du BP 2019, il avait été prévu de réaliser 9 opérations de diagnostic archéologique. Au final, le service en a effectué 10 au cours de l'année 2019. Concernant l'activité de fouilles, le service a été choisi pour effectuer la fouille des anciens établissements Monin, ce qui a permis de maîtriser la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal.

2.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, s'élèvent à 942 872.83 € et sont composées comme suit :

- Recettes de fouilles à hauteur de 621 774.82 € (contre 107 872.90 € en 2018).

Il s'agit des recettes liées à :

- la fouille du terrain de la future Maison de la Culture avec notamment la poursuite des études concernant le mobilier : 42 603.56 €,
- la fouille située sur l'ancien site Monin : 568 399.92 €,
- une étude de faune réalisée sur le site de Chateaumeillant à la demande de l'Université de Tours : 10 500 €,
- ainsi que 271.34 € de recettes suite à l'application de la clause de révision de prix concernant la fouille terminée au niveau de la rocade nord-ouest de Bourges.

- Autres produits des services : 10 191.52 €

Il s'agit des recettes de location de l'exposition consacrée aux résultats de la fouille ZA Avaricum intitulée « un quartier au fil du temps, au fil de l'eau » ainsi que la vente de livres édités par le service.

- Participations et subventions perçues :

Plusieurs participations ont été perçues sur l'exercice 2019

- Subvention pour les opérations de diagnostic archéologique : 99 663.37 €

Le Ministère de la Culture a attribué une subvention au service d'archéologie préventive en compensation des travaux engagés pour 5 opérations de diagnostic archéologique entre le 1er juin 2017 et le 30 mai 2018.

Cette somme étant calculée en fonction du nombre de diagnostics réellement effectués sur la période de référence, de leur surface et de la complexité des opérations, elle est très fluctuante. Ainsi :

- sur l'exercice 2017, la Communauté d'Agglomération avait perçu 164 488,75 €, 12 opérations dont une de plus de 10 hectares ayant été réalisée entre le 1^{er} juin 2015 et le 30 mai 2016,
- alors que sur l'exercice 2018, la collectivité avait touché 92 419.92 € pour 6 opérations.

- Subvention pour les opérations de mise aux normes des anciennes collections :

La DRAC a participé à cette action en versant 12 695 €.

- Subvention pour les travaux de recherche archéologique sur le site des Jardins de l'Archevêché à Bourges :

Depuis plusieurs années, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) apporte un soutien financier pour cette opération. Pour l'année 2019, le montant de la subvention s'élève à 5 760 €.

- Participations perçues dans le cadre de l'organisation de l'exposition temporaire et itinérante des résultats de la fouille ZA Avaricum intitulée « un quartier au fil du temps, au fil de l'eau »

Le service d'archéologie préventive a reçu les soutiens financiers suivants :

- La DRAC a versé une subvention de 8 944 €
- Des partenaires privés sont également intervenus dans le cadre du dispositif de mécénat :
 - Société DWS Alternatives GmBH : 5 000 €
 - Fondation d'entreprise Michelin : 3 000 €

- Remboursement de rémunérations suite à l'absence d'agents pour raison médicale : 4 886.31 €.

- Produits exceptionnels : 4 069 €

- Autres Produits divers : 1.48 €

2.1.3 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, correspondant à 942 872.83 €, sont constituées comme suit :

- 276 657.23 € de charges à caractère général dont :
 - 74 100.62 € de dépenses réalisées dans le cadre de l'activité de fouilles,
 - 102 716.34 € de dépenses réalisées dans le cadre de l'activité de diagnostics,
 - 99 840.27 € de dépenses non individualisables par activité et comprenant notamment les frais liés au bâtiment.

- 666 213.36 € de charges de personnel contre 476 071,39 € en 2018.

Cette forte évolution s'explique principalement par le recours à des contractuels suite au démarrage de l'opération de fouilles sur l'ancien site « Monin ».

Il est à noter également qu'un agent contractuel a dû être recruté pour pallier l'absence d'un agent titulaire en longue maladie et aux restrictions médicales d'un autre agent titulaire.

De plus, grâce au financement apporté par la DRAC, le service a recruté un agent pendant 3 mois pour effectuer les opérations de mise aux normes des anciennes collections.

- Autres charges de gestion courante : 2.24 €.

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il a été nécessaire que la collectivité verse une subvention d'équilibre d'un montant de 166 887.33 € (montant 2018 : 369 419,33 €), les recettes propres du service ne permettant pas de couvrir l'intégralité des charges imputées sur ce budget.

2.2 Le budget Technopole Lahitolle

Depuis le 1^{er} juillet 2016, toutes les dépenses et recettes concernant l'hôtel d'entreprises et le centre d'affaires ont été transférées sur le nouveau budget annexe Activités Locatives assujetties à la TVA. Désormais, ce budget retrace uniquement les dépenses liées à l'aménagement de la zone Lahitolle ainsi que les dépenses d'entretien et d'animation du site.

2.2.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Technopole Lahitolle » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2019 (a)	2 007 697,89	Recettes 2019 (d)	523 386,79
Dépenses 2019 (b)	2 023 480,05	Dépenses 2019 (e)	155 328,88
Solde d'exécution 2019 (a-b)	-15 782,16	Résultat exercice 2019 (d-e)	368 057,91
Solde d'exécution 2018 reporté (c)	-349 275,75	Résultat exercice 2018 reporté (f)	0,00
Solde de clôture (a-b+c) = A	-365 057,91	Résultat de clôture 2019 (d-e+f)	368 057,91
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)	0,00	Résultat de fonct. Clôture 2019	368 057,91
Restes à réaliser dépenses (h)	3 000,00	Solde d'invnt de clôture 2019	-365 057,91
Solde restes à réaliser (g-h) = B	-3 000,00	Fonds de roulement avant RAR	3 000,00
Solde de Clôture après RAR = A+B	-368 057,91	Solde des RAR	-3 000,00
		Fonds de roulement après RAR	0,00

Le résultat de clôture de fonctionnement fin 2019 est excédentaire de 368 057.91 €.

Après reprise du résultat antérieur d'investissement (- 349 275.75 €) et en intégrant les reports de dépenses d'investissement fin 2019 (3 000 €), **le solde d'exécution d'investissement de clôture est déficitaire de - 368 057.91 €.**

Le solde de clôture du budget annexe Technopole Lahitolle, après prise en compte des restes à réaliser, **toutes sections confondues est donc nul**, le résultat de fonctionnement devant être affecté en totalité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

2.2.2 La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

Les produits de fonctionnement, s'élèvent à 523 386.79 €. Ce budget étant avant tout un budget créé pour suivre les mouvements comptables liés à l'aménagement du quartier Lahitolle, il dispose de peu de recettes de fonctionnement propres.

Néanmoins, en 2019, il est à noter que la Communauté d'Agglomération a perçu une somme de 1 000 € HT suite à la conclusion d'une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition auprès d'un tiers d'une emprise de terrain.

b) Les dépenses de fonctionnement

En 2019, les dépenses de fonctionnement représentent 155 328.88 € et sont constituées :

- des dépenses d'exploitation pour un montant de 74 324.39 €.

Les dépenses sont détaillées ci-après :

- charges d'entretien des espaces verts : 33 928.89 €
- frais liés au nettoyage du site et à l'entretien de la voirie : 28 883.50 €
- taxe foncière : 62 €
- frais divers d'études : 7 450 €
- frais liés à l'éclairage public : 4 000 €

- des charges financières : 75 582.35 €
 - dont 49 500,00 € d'indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt
 - dont 25 257,35 € d'intérêts
 - dont 825,00 € de commission pour mise en place d'un nouveau prêt auprès du Crédit Agricole

- des dotations aux amortissements (écritures d'ordre) : 5 422.14 €.

2.2.3 La section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement est de 2 007 697.89 €. Elles sont détaillées ci-après :

- Excédents de fonctionnement capitalisés : 352 275.75 €

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au 31 décembre 2018.

- Emprunts : 1 650 000 €

Une opération de refinancement de la dette contractée sur ce budget annexe a été menée en 2019. La collectivité a procédé au remboursement par anticipation d'un emprunt à taux variable détenu auprès de la Caisse Française de Financement local et a souscrit en parallèle un nouveau contrat à taux fixe auprès du Crédit Agricole.

- Amortissement des biens (écritures d'ordre) : 5 422.14€.

b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement ne comprennent que des opérations réelles pour un montant total de 2 023 480.05 €. Elles se décomposent comme suit :

- Frais d'étude dans le cadre de la 2^{ème} tranche de travaux Lahitolle : 63 645.70 €

Cette opération gérée dans le cadre d'une autorisation de programme a pour objet la réalisation de voiries secondaires permettant une liaison entre la rue Maurice Roy et la rue Emile Hilaire Amagat, ainsi qu'une liaison piétonne entre la place Gribeauval et la rue de la Salle d'armes,

- Frais d'étude dans le cadre de la 3^{ème} tranche de travaux Lahitolle : 6 024 €

Cette opération gérée également dans le cadre d'une autorisation de programme a pour objet la réalisation de travaux à l'ouest de la rue Maurice Roy et au sud du centre d'affaires en incluant le bâtiment 696.

- Autres dépenses d'équipement : 17 143.72 €,

Il s'agit de dépenses concernant la réalisation de travaux urgents de conservation sur certains bâtiments ainsi que la réalisation d'images de synthèse en vue de la commercialisation de terrains.

- Dépenses liées à la dette : 1 936 666.63 €
 - 1 649 999.95 € pour le refinancement de dette,
 - 286 666.68 € de remboursement de capital.

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il a été nécessaire que la collectivité verse une subvention d'équilibre d'un montant de 522 386.79 € pour couvrir les charges de fonctionnement ainsi que le déficit d'investissement de l'année 2019 et les restes à réaliser.

2.2.4 La dette

Au 31/12/2019, l'encours de dette s'établit à 3 295 000 € (baisse de 8 % par rapport à fin 2018), avec un taux moyen d'intérêt de 0.77 %, pour une durée de vie résiduelle moyenne de 11 ans et 4 mois.

2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA

Le budget annexe « Activités Locatives » regroupe toutes les activités locatives de la Communauté d'Agglomération soumises à TVA situées dans les quartiers Chancellerie, Comitec, Esprit I, Pôle capteur et Lahitolle.

2.3.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Activités locatives » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2019 (a)	578 821,85	Recettes 2019 (d)	1 254 038,07
Dépenses 2019 (b)	589 128,33	Dépenses 2019 (e)	1 102 963,52
Solde d'exécution 2019 (a-b)	-10 306,48	Résultat exercice 2019 (d-e)	151 074,55
Solde d'exécution 2018 reporté (c)	-119 790,39	Résultat exercice 2018 reporté (f)	0,00
Solde de clôture (a-b+c) = A	-130 096,87	Résultat de clôture 2018 (d-e+f)	151 074,55
RESTES A REALISER INVT		SYNTHESE	
Restes à réaliser recettes (g)		Résultat de fonct. Clôture 2019	151 074,55
Restes à réaliser dépenses (h)	20 977,68	Solde d'invt de clôture 2018	-130 096,87
Solde restes à réaliser (g-h) = B	-20 977,68	Fonds de roulement avant RAR	20 977,68
Solde de Clôture après RAR = A+B	-151 074,55	Solde des RAR	-20 977,68
		Fonds de roulement après RAR	0,00

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 151 074.55 €.

Avec le report du solde d'exécution déficitaire antérieur de – 119 790.39 € et après prise en compte des restes à réaliser au 31/12/2019 (- 20 977.68 €), **le solde de clôture en investissement est déficitaire de – 151 074.55 €.**

Le solde de clôture du budget annexe Activités locatives assujetties à TVA toutes sections confondues est donc nul, le résultat de fonctionnement devant être affecté en totalité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.



2.3.2 La section de fonctionnement

a) Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 996 161.07 € et comprennent :

- des recettes locatives pour un total de 451 240.56 € réparties comme suit :
 - Loyers des immeubles : 318 049.37 €,
 - Charges locatives supportées par Bourges Plus et refacturées aux locataires : 133 191.19 €.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de loyers :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018
Chancellerie	105 805,76	114 342,02	132 479,83	15,86%
Comitec	69 804,16	74 388,24	71 428,30	-3,98%
Hotel d'entreprises Lahitolle	14 141,79	39 417,45	44 909,15	13,93%
Centre d'affaires Lahitolle	14 686,95	19 036,09	19 789,57	3,96%
Locaux Esprit I		72 349,20	36 978,68	-48,89%
Locaux Pôle Capteur	12 000,00	12 177,12	12 463,84	2,35%
TOTAL	216 438,66	331 710,12	318 049,37	-4,12%

Les recettes liées aux loyers sont en légère baisse par rapport à l'année 2018, l'année précédente ayant été marquée par la réalisation de titres de régularisation suite à la reprise en gestion directe des locaux situés au niveau de la zone d'activités Esprit 1.

- La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal qui permet d'équilibrer le budget.

b) Les recettes d'ordre

Il s'agit des écritures concernant la quote-part des subventions amortissables : 257 877.00 € (montant identique réalisé en dépenses d'investissement).

c) Les dépenses réelles

En 2019, les dépenses de fonctionnement représentent 660 849.67 € alors qu'elles étaient de 622 500,36 € en 2018. Elles sont constituées comme suit :

- dépenses d'exploitation des différents bâtiments : 580 739.70 €,
 - dont taxes foncières : 159 330 €
 - dont frais de gardiennage : 79 747.93 €
 - dont marché de prestations de service avec l'entreprise Interfaces d'accompagnement des entreprises : 130 000 €
- charges financières : 73 430.30 €,
- charges exceptionnelles pour 6 679.67 € correspondant à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

d) Les dépenses d'ordre

Il s'agit des écritures de dotations aux amortissements : 442 113.85 € (montant identique réalisé en recettes d'investissement).

La réglementation impose aux collectivités de procéder à l'amortissement de tous les immeubles productifs de revenus. Cette dépense est en forte progression par rapport à l'année précédente (+ 90 000 €), l'année 2019 étant marquée par :

- le début de l'amortissement de l'hôtel d'entreprises situé dans le quartier Lahitolle : 78 023.85 €
- la prise en compte des dépenses d'amortissement du bâtiment situé dans la zone d'activité Pole Esprit : 8 906 €

La mise en place des amortissements concernant l'hôtel d'entreprises impacte également les recettes d'ordre de fonctionnement. En effet, pour limiter l'impact en section de fonctionnement, les subventions perçues dans le cadre de la réalisation de cet équipement sont également amorties à compter de 2019. La recette s'élève à 53 390 €.

2.3.3 La section d'investissement

a) Les recettes réelles

Les recettes d'investissement représentent 136 708 € et comprennent :

- 119 790.39 € d'excédents de fonctionnement capitalisés. Il s'agit de la totalité de l'excédent de fonctionnement comptabilisé au 31/12/2018 affecté en investissement pour la couverture du besoin de financement constaté fin 2018,
- 8 782.24 € de participations versées par des locataires ayant demandé des travaux d'aménagement spécifiques lors de la signature des baux,
- 8 135.37 € de dépôts de garantie versés par de nouveaux locataires,

b) Les recettes d'ordre

Il s'agit des écritures de dotations aux amortissements : 442 113.85 € (montant identique réalisé en dépenses de fonctionnement)

c) Les dépenses réelles

Les dépenses de la section d'investissement s'établissent à 331 251.33 € et se décomposent comme suit :

- remboursement du capital de la dette, à hauteur de 300 950.43 €,
- reversement des dépôts de garantie lors de la fin des locations : 3 199.20 €,
- et des dépenses d'équipement pour 27 101.70 € :
 - dont 18 449.79 € pour le bâtiment pôle capteur,
 - dont 7 236.41 € pour le bâtiment situé à la Chancellerie.

d) Les dépenses d'ordre

Il s'agit des écritures liées à la comptabilisation des quotes-parts des subventions amortissables : 257 877 € (montant identique réalisé en recettes de fonctionnement)

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il a été nécessaire que la collectivité verse une subvention d'équilibre d'un montant de 544 920.51 € pour couvrir les charges de fonctionnement ainsi que le déficit d'investissement de l'année 2019 et les restes à réaliser.

2.3.4. La dette

Au 31/12/2019, l'encours de dette de ce budget annexe s'établit à 4 348 791.63 (baisse de 6.5 % par rapport à fin 2018). Cette dette est composée de 8 emprunts souscrits auprès de 4 organismes bancaires. Le taux moyen au 31/12/19 est de 1.67 % et la durée de vie résiduelle moyenne de 14 ans et 10 mois.

3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement

Sont regroupés sous cette thématique:

- Le Parc d'activités de la Voie Romaine,
- Le Parc d'activités du Moutet,
- ainsi que les parcs d'activités aménagés à partir de 2019 qui seront désormais regroupés dans un seul budget annexe, le suivi financier étant individualisé par opération comme la réglementation l'impose

Pour mémoire, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de création de 2 zones d'aménagement concerté aux abords de l'échangeur autoroutier sur 2 sites en décembre 2007 :

- la zone de l'échangeur renommée ensuite Voie Romaine entre la rocade et la RN 151,
- la zone du Moutet au sud de la RN 151.

Les parcs d'activités gérés par Bourges Plus sont des espaces aménagés par la collectivité, en vue d'être vendus à des entreprises pour l'exercice de leurs activités économiques. Ces sites d'accueil ont pour objectif de renforcer et de structurer le tissu économique local grâce à une offre foncière et immobilière adaptée. Cette offre foncière est complétée par des équipements en voirie ainsi que divers aménagements (aire de stationnement, signalétique, espaces verts...).

3.1 Le budget Parc d'activités de la Voie Romaine

S'agissant d'un budget de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

Le parc d'activités de la Voie Romaine situé entre la Rocade et la RN 151 est en fin d'aménagement, la dernière parcelle cessible ayant été vendue au cours de l'année 2018. L'aménagement de ce parc a permis l'installation des entreprises suivantes : une base logistique Intermarché, Recticel : fabricant de mousse polyuréthane et les établissements Monin.



Le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Parc d'Activités de la Voie Romaine » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2019 (d)	0,00	Recettes 2019 (d)	0,00
Dépenses 2019 (e)	0,00	Dépenses 2019 (e)	116,18
Résultat exercice 2019 (d-e)	0,00	Résultat exercice 2019 (d-e)	-116,18
Résultat exercice 2018 reporté (f)	0,00	Résultat exercice 2018 reporté (f)	515 036,85
Résultat de clôture 2019 (d-e+f)	0,00	Résultat de clôture 2019 (d-e+f)	514 920,67
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)		Résultat de fonct. Clôture 2019	514 920,67
Restes à réaliser dépenses (h)		Solde d'invnt de clôture 2019	0,00
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	Fonds de roulement avant RAR	514 920,67
		Solde des RAR	0,00
Solde de Clôture après RAR = A+B	0,00	Fonds de roulement après RAR	514 920,67

Après prise en compte du résultant antérieur (515 036.85 €), **le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 514 920.67 €.** La section d'investissement présente, quant à elle, un résultat nul fin 2019.

En 2019, deux écritures ont été comptabilisées sur ce budget en section de fonctionnement. Il s'agit :

- D'une part, du mandatement d'une dépense liée au coordonnateur « sécurité, prévention santé » qui a assuré le suivi des différents travaux d'aménagement.

Toutes les parcelles cessibles étant déjà vendues, cette dépense a été imputée en charge exceptionnelle pour ne pas être comptabilisée dans les stocks.

- D'autre part, ce budget étant assujéti à la TVA, il a été nécessaire d'effectuer un mandat pour régulariser les écarts de centimes de TVA.

Toutes les écritures concernant ce budget sont terminées, il sera proposé au cours de l'exercice 2020 de le clôturer. L'excédent de clôture a été anticipé fin 2019 à hauteur de 514 920.67 €. Lors du BP 2020, cette recette a été inscrite au niveau du budget principal.

3.2 Le budget Parc d'activités du Moutet

Tout comme le budget annexe Parc d'Activités de la Voie Romaine, s'agissant d'un budget de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

En 2014, la Communauté d'Agglomération a décidé de créer, près de l'entrée de l'autoroute A 71 au sud de la RN 151 une nouvelle zone d'activités. Son périmètre s'étend sur 44 hectares et fait l'objet de différentes phases de travaux avec notamment la création d'infrastructures.



3.2.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Parc d'Activités du Moutet » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2019 (a)	600 327.29	Recettes 2019 (d)	1 823 880.83
Dépenses 2019 (b)	412 370.14	Dépenses 2019 (e)	1 005 670.51
Solde d'exécution 2019 (a-b)	187 957.15	Résultat exercice 2019 (d-e)	818 210.32
Solde d'exécution 2018 reporté (c)	-120 583.14	Résultat exercice 2018 reporté (f)	120 583.14
Solde de clôture (a-b+c) = A	67 374.01	Résultat de clôture 2019 (d-e+f)	938 793.46
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)	0,00	Résultat de fonct. Clôture 2019	938 793.46
Restes à réaliser dépenses (h)	0,00	Solde d'invnt de clôture 2019	67 374.01
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	Fonds de roulement avant RAR	0,00
		Solde des RAR	0,00
Solde de Clôture après RAR = A+B	67 374.01	Fonds de roulement après RAR	1 006 167.47

Après prise en compte du résultat antérieur, **le résultat de clôture de la section de fonctionnement en 2019 présente un excédent de 938 793.46€.**

Même avec le report du solde d'exécution déficitaire antérieur de – 120 583.14 €, **le solde de clôture en investissement est excédentaire de 67 374.01 €** (aucun reste à réaliser n'a été constaté fin 2019).

3.2.2 La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 823 880.83 € et comprennent :

- le produit de la vente de 2 terrains : 1 374 454 € :
 - cession de 14 207 m2 de terrain à B2PROM,
 - cession de 30 661 m2 de terrain à Schenker France.

- une subvention versée par l'État pour la création de pistes cyclables : 34 979.09 €.

Il s'agit du solde de la subvention obtenue dans le cadre de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte », la collectivité ayant au global perçu 94 979.09 € grâce à ce dispositif.

- des produits exceptionnels pour 2 077.60 € correspondant à une régularisation d'écritures comptables.
- des recettes d'ordre de fonctionnement correspondant aux écritures :
 - de transfert des dépenses de fonctionnement en compte de stocks : 368 286.53 €
 - et à une régularisation du compte « 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés » : 44 083.61 €Cette opération a été effectuée à la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques, ce compte ayant été crédité à tort en 2016.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 005 670.51 € et sont constituées par :

- des dépenses de travaux pour l'aménagement du Parc d'Activités : 405 343.22 €.
- des écritures d'ordre dans le cadre d'écritures de régularisation des stocks : 600 327.29 €.

3.2.3 La section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent uniquement des mouvements d'ordre liés à la variation des stocks de terrains pour un montant de 600 327.29 € (montant équivalent en dépenses de fonctionnement).

b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées uniquement des mouvements d'ordre :

- liés aux stocks : 368 286.53 €,
- liés à la régularisation du compte « 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés » : 44 083.61 €.

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2019, les stocks de terrain sur ce budget sont les suivants :

- nature « 3351 - travaux en cours – terrains » : 520 762.86 €
- nature « 3555 – travaux – terrains aménagés » : 1 562 373.71 €

Dans l'attente de la fin de la commercialisation de cette zone d'activités, ce budget bénéficie d'une avance de la part du budget principal qui s'élève à 2 150 510.58 €, dont 951 036,46 € font l'objet, par prudence, d'une provision comptable au 31/12/19.

3.3 Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019

Tout comme les autres budgets annexes liés aux parcs d'activités, s'agissant d'un budget de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

Afin de limiter le nombre de budgets annexes, la collectivité a décidé en 2019 de créer ce nouveau budget annexe pour retracer l'ensemble des opérations effectuées dans le cadre de l'aménagement de nouveaux parcs d'activités. Pour l'année 2019, ce budget ne comporte que les dépenses liées à l'opération d'aménagement de la zone d'activités Détour du Pavé située à Saint Doulchard. Conformément à la réglementation, lorsque ce budget comprendra plusieurs opérations d'aménagement, chacune fera l'objet d'un suivi individualisé.

L'aménagement porte sur une superficie de 48 954 m², ce qui permet la création d'une seule parcelle. La cession interviendra en 2020.

3.3.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Parc d'Activités aménagés à partir de 2019 » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2019 (a)	1 001 870.81	Recettes 2019 (d)	1 001 870.81
Dépenses 2019 (b)	1 001 870.81	Dépenses 2019(e)	1 001 870.81
Solde d'exécution 2019 (a-b)	0.00	Résultat exercice 2019 (d-e)	0.00
Solde d'exécution 2018 reporté (c)		Résultat exercice 2018 reporté (f)	
Solde de clôture (a-b+c) = A	0.00	Résultat de clôture 2019 (d-e+f)	0.00
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)	0,00	Résultat de fonct. Clôture 2019	0.00
Restes à réaliser dépenses (h)	0,00	Solde d'invnt de clôture 2019	0.00
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	Fonds de roulement avant RAR	0,00
		Solde des RAR	0,00
Solde de Clôture après RAR = A+B	0.00	Fonds de roulement après RAR	0.00

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes, tout comme la section d'investissement, **le solde d'exécution est donc nul.**

3.3.2 La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 001 870.81 € et comprennent uniquement des écritures d'ordre. Il s'agit des opérations comptables de transfert des dépenses de fonctionnement en compte de stocks (montant équivalent en dépenses d'investissement).

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 001 870.81 € et sont constituées par :

- Les écritures de transfert des parcelles constituant ce parc d'activités auparavant comptabilisées sur le budget principal : 337 929.89 €
- les travaux et dépenses accessoires pour l'aménagement du Parc d'Activités : 663 940.92 € dont 444 119.59 € de charges rattachées.

3.3.3 La section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent uniquement une avance versée par le budget principal afin d'équilibrer ce budget dans l'attente de la cession des terrains en cours d'aménagement. Elle s'élève à 1 001 870.81 €.

b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées des mouvements d'ordre liés aux stocks : 1 001 870.81 €.

4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux

La collectivité exerce les compétences Eau et Assainissement. Conformément au code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération a constitué des budgets annexes pour la gestion de ces services publics industriels et commerciaux. Ces budgets annexes sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leurs activités, le budget principal ne pouvant pas leur verser de subventions.

En préambule, il convient de noter que sans modifier la structure de ces 3 budgets, ni remettre en cause leur équilibre, l'intégration de la commune de Mehun sur Yèvre les a impacté à compter de 2019 ; la commune regroupant plus de 6 % des habitants de la communauté d'agglomération.

4.1. Le budget Eau

4.1.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Eau s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2019- a	6 428 347,72	Recettes 2019 - d	12 946 252,44
Dépenses 2019 - b	5 586 312,63	Dépenses 2019 - e	9 696 856,09
Solde d'exécution 2019 (a-b)	842 035,09	Résultat exercice 2019 (d-e)	3 249 396,35
Solde d'exécution 2018 reporté - c	-2 745 755,56	Résultat exercice 2018 reporté - f	1 374 192,32
Solde de clôture (a-b+c) = A	-1 903 720,47	Résultat de clôture (d-e+f)	4 623 588,67
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT		
Restes à réaliser recettes - g	0,00	Résultat de fonct. clôture	4 623 588,67
Restes à réaliser dépenses - h	543 135,21	Solde d'invnt de clôture	-1 903 720,47
Solde restes à réaliser (g-h) = B	-543 135,21	Fonds de roulement avant RAR	2 719 868,20
Solde de Clôture après RAR =		Solde des RAR	-543 135,21
A+B	-2 446 855,68	Fonds de roulement après	
		RAR	2 176 732,99

Le fonds de roulement après prise en compte des restes à réaliser de l'exercice 2019 présente un excédent de **2 176 732,99 €** contre 1 901 287,99 € en 2017 et 1 374 192,32 € en 2018.

a) Les mouvements réels

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du compte administratif pour 2019 exprimés en mouvements réels :

Mvts réels	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018
Recettes réelles fonctionnement	12 123 607,25	11 248 452,97	12 605 119,51	12,06%
Dépenses réelles fonctionnement	6 970 021,23	6 372 122,46	6 748 787,11	5,91%
Autofinancement de l'exercice en €	5 153 586,02	4 876 330,51	5 856 332,40	20,10%
Autofinancement en % des recettes	42,5%	43,4%	46,5%	7,17%
Recettes d'invt hors emprunt et réserves	48 439,00	26 289,88	100 925,63	283,90%
Emprunts (hors revolving)	3 858 730,60	0,00	0,00	
Dépenses d'invt hors dette	5 134 134,77	5 436 842,38	4 677 240,49	-13,97%
Rbt dette	4 350 330,60	465 491,96	472 417,78	1,49%
Besoin de financement de l'exercice	5 577 295,77	5 876 044,46	5 048 732,64	-14,08%
Solde de l'exercice	-423 709,75	-999 713,95	807 599,76	-180,78%
Résultats antérieurs y compris 1068	3 335 692,11	2 911 982,39	1 912 268,44	-34,33%
Fds de roulement avant RAR	2 911 982,36	1 912 268,44	2 719 868,20	42,23%
Solde des restes à réaliser	-1 010 694,40	-538 076,12	-543 135,21	0,94%
Fds de roulement après RAR	1 901 287,96	1 374 192,32	2 176 732,99	58,40%
Encours de dette au 31/12 - €	5 793 530,60	5 328 038,64	5 045 107,03	-5,31%
Encours/épargne brute (nbre années)	1,12	1,09	0,86	-21,16%
Encours /recettes fonctionnement	47,79%	47,37%	40,02%	-15,50%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à 12 605 119.51 € contre 11 248 452.97 € en 2018, soit une hausse de 12.06 %. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5.9 %, passant de 6 372 122,46 € en 2018 à 6 748 787.11 € en 2019.

Il en résulte un excédent réel de fonctionnement de 5 856 332.40 € contre 4 876 330,51 € en 2018, soit une hausse de 20% par rapport à l'année précédente.

Hors prise en compte de l'affectation en réserves des résultats antérieurs, les recettes d'investissement s'élèvent à 100 925.63 €.

Les dépenses réelles d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la dette) atteignent 5 149 658.27 €.

b) Les mouvements d'ordre et report à nouveau

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif...) hors opérations patrimoniales s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Amortissement des biens	2 945 768.98	Amortissement des subventions	341 132.93
	Provisions budgétaires	2 300.00		
		2 948 068.98		341 132.93
RECETTES	Amortissement des subventions	341 132.93	Amortissement des biens	2 945 768.98
			Provisions budgétaires	2 300,00
		341 132.93		2 948 068,98
TOTAL	3 289 201.91		3 289 201.91	

A ces opérations, il convient d'ajouter les écritures effectuées dans le cadre des transferts de droits à TVA en lien avec le contrat de délégation de service public en cours sur la commune de Meun sur Yèvre.

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Créances transfert de droits déduction à TVA	95 521.43	Immobilisations corporelles mises à disposition	95 521.43

Le résultat de fonctionnement de clôture, après prise en compte du report à nouveau de l'exercice 2018 (1 374 192.32 €) est de 4 623 588,67€.

Le solde d'exécution de clôture en investissement, après prise en compte du résultat négatif 2018 (- 2 745 755.56 €) est de – 1 903 720.47 €.

c) Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2019 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

Sur l'exercice 2019, il n'y a pas de restes à réaliser sur la section de fonctionnement. En investissement, des reports de dépenses ont été inscrits à hauteur de 543 135,21 €.

Compte tenu de ces reports de crédits, **le besoin de financement de clôture de la section d'investissement est de – 2 446 855.68 €.** Le montant disponible en fonctionnement s'établit donc à **2 176 732.99 €**, soit le besoin de financement de la section d'investissement après RAR, corrigé du résultat de fonctionnement (4 623 588.67 €).

4.1.2 La section de fonctionnement

La collectivité assure le service de distribution d'eau en régie pour l'ensemble des communes membres, hormis la commune de Mehun Sur Yèvre. En effet, sur cette commune, un prestataire privé (Veolia) assure l'activité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2019 comparées à celles de 2018 se répartissent ainsi :

Chapitres	CA 2018	CA 2019	Evol 2019/2018	Structure 2018	Structure 2019
013 Atténuation de charges	25 677,25	21 889,62	-14,75%	0,23%	0,17%
70 Produits des services	11 098 069,52	12 223 295,21	10,14%	98,66%	96,97%
74 Dotations et participations	11 208,00	159 218,34	n.s.	0,10%	1,26%
75 Produits de gestion courante	104 271,67	86 379,00	-17,16%	0,93%	0,69%
77 Produits exceptionnels	9 226,53	114 337,34	n.s.	0,08%	0,91%
TOTAL	11 248 452,97	12 605 119,51	12,06%	100,00%	100,00%

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

- Produits des services :

Ce poste est principalement constitué :

- du produit des ventes d'eau (hors Mehun) pour 8 803 960.55 € ;

L'année 2019 se caractérise par une hausse des volumes, phénomène qu'il convient de nuancer, cette évolution étant principalement due au décalage des dates de relèves en 2017 et 2018.

Le tableau suivant retrace l'évolution des principaux indicateurs du service depuis 2017.

	2017	2018	2019 hors DSP Mehun	Moyenne 2017-2019
Eau – volume de production propre du service (m3)	5 998 839	5 920 417	6 183 986	6 034 414
Eau – achats extérieurs (m3)	637 082	659 057	704 283	666 807
Total Volumes Eau produits	6 635 921	6 579 474	6 888 269	6 701 221
Eau - volumes consommés (m3)	5 372 957	5 046 982	5 626 400	5 348 780
Eau - volumes exportés (m3)	260 031	265 708	285 298	270 346
Nombre d'abonnés	37 309	37 309	37 362	37 327

Ventes d'eau (€) - 70111	8 676 006,37	8 176 907,38	8 803 960,55	8 552 291,43
Location de compteurs (€) - 70641	1 432 780,08	1 274 646,67	1 472 371,85	1 393 266,20

- Les ventes d'eau perçues par la collectivité concernant la commune de Mehun s'élèvent à 100 903.16 €.
- les locations de compteurs représentent 1 472 371.85 € hors Mehun, soit une hausse de 15% par rapport à 2018. Cette différence est liée à la mise en place de la facturation à terme échu pour les abonnements depuis 2018, cela avait pénalisé les recettes en 2018, l'année 2019 étant quasiment comparable à l'année 2017.
- la redevance pollution domestique perçue par la collectivité et reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne atteint 1 189 692.58 €.
- les recettes perçues dans le cadre de travaux réalisés par Bourges Plus refacturés à des tiers s'élèvent à 226 197.08 €.

- Produits de gestion courante :

Ils représentent 86 k€ en 2019 et sont composés principalement par les redevances versées par les opérateurs téléphoniques ayant une antenne sur des bâtiments exploités par Bourges Plus.

- Produits exceptionnels :

Ce chapitre retrace toutes les recettes exceptionnelles et notamment :

- les recouvrements sur créances admises en non-valeur,
- les indemnités versées par notre assureur suite à des sinistres. En 2019, la collectivité a ainsi perçu plus de 20 000 € de la part des assurances pour prendre en compte les frais de réparation engagés par la collectivité suite à un acte de vandalisme sur la station de pompage d'Herry.
- les cessions de véhicules suite à renouvellement d'une partie du parc : 88 062 €

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2019, comparées à celles de 2018, se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CA 2018	CA 2019	Evol 2019/2018	Structure 2018	Structure 2019
011 - Charges à caractère général	1 850 685,19	1 880 037,59	1.59%	29,04%	27,86%
012 - Charges de personnel	3 011 299,13	3 092 605,00	2.70%	47,26%	45,82%
014 - Atténuations de produits	1 142 668,64	1 189 692,58	4.12%	17,93%	17,63%
65 - Autres charges courantes	98 938,06	176 261,21	78.15%	1,55%	2,61%
66 - Charges financières	112 737,09	112 354,42	-0.34%	1,77%	1,66%
67 - Charges exceptionnelles	155 794,35	297 836,31	91.2%	2,44%	4,41%
TOTAL	6 372 122,46	6 748 787,11	5.91%	100,00%	100,00%

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

- Charges à caractère général :

Ce poste s'établit à 1 880 037.59 € soit une légère hausse de 30 000 € par rapport à 2018. Les dépenses les plus importantes sont :

- Achat d'eau : 262 035.78 € ;

La collectivité gère directement plusieurs captages mais compte tenu de la configuration des réseaux et de l'histoire de leur création, une partie des communes sont desservies par de l'eau achetée auprès d'autres collectivités : le SMIRNE, le SMAERC, le SMEAL et le SMERSE.

- Fluides (eau, électricité, gaz) : 281 453.98 €, montant quasi stable par rapport à l'année 2018 (278 788.56 €),
- Entretien et réparations sur biens mobiliers et immobiliers : 197 651.46 € contre 267 k€ en 2018,
- Fournitures de petits équipements : 231 672.16 €,
- Locations mobilières et immobilières : 57 010.76 €,
- Redevances versées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre des prélèvements d'eau : 238 115.41 €.

- Charges de personnel :

Ce chapitre s'élève à 3 092 605 € et regroupe :

- les dépenses liées aux agents directement affectés au service,
- ainsi que celles liées aux personnels imputés sur le budget Principal mais exerçant une partie de leurs activités pour le compte de la compétence eau.

BUDGET ANNEXE EAU - EFFECTIFS POURVUS EN ETP SUR EMPLOIS BUDGETAIRES au 31/12 (*)			
	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
2018	57.50	1.00	58.50
2019	57.30	2.00	59.30

(*) Décompte des effectifs réels en activité des agents titulaires et non titulaires en équivalent temps plein annuel travaillé, il est proportionnel à l'activité des agents mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

- Atténuations de produits :

La collectivité facture pour le compte de l'Agence de l'Eau les redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte. Les sommes réellement perçues par la collectivité sont ensuite reversées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

- Autres charges courantes :

Sur l'année 2019, il s'agit principalement :

- des dépenses liées aux admissions en non valeurs et créances éteintes : 54 704.03 €.

Chaque année, le comptable de la DDFIP de Bourges présente des états de perte sur créances irrécouvrables. Il s'agit de créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement malgré toutes les actions engagées par la DDFIP ou ayant bénéficié d'une décision juridique s'opposant à toute action de recouvrement (liquidation judiciaire par exemple),

- de la participation au SMIRNE pour l'alimentation de la Commune de St Michel de Volangis,
- et des remboursements de frais dus au SMAERC pour l'alimentation de la commune de Mehun sur Yèvre : 101 901.44 €

- Charges financières :

Les charges financières sont stables et s'élèvent à 112 354,42 € (cf. point 4.1.4 « Dette »).

- Charges exceptionnelles :

Elles représentent 297 836,31 € et sont composées principalement comme suit :

- titres annulés sur exercices antérieurs : 255 304.03 € contre 119 539,12 € en 2018,
- et remboursement effectué à une autre collectivité pour prise en compte des frais supportés par celle-ci, suite à la mutation d'un agent ayant eu un accident de travail.

4.1.3 La section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Chapitres	CA 2018	CA 2019	Evol 2019/2018	Structure 2018	Structure 2019
1068 - Résultat mis en réserves	3 043 257,40	3 283 831,68	7,91%	99,14%	97,02%
13 - Subventions d'inv	0,00	5 404,20	n.s.	0,00%	0,16%
16 - Emprunts et dettes	0,01	0,00	-100,00%	0,00%	0,00%
20 - Immobilisations incorporelles	26 289,87	0,00	-100,00%	0,86%	0,00%
27- Autres immobilisations financières	0,00	95 521,43	n.s.	0,00%	2,82%
TOTAL	3 069 547,28	3 384 757,31	10,27%	100,00%	100,00%

b) Les dépenses d'investissement

Elles se présentent ainsi :

Chapitres	CA 2018	CA 2019	Evol 2019/2018	Structure 2018	Structure 2019
13 - Subventions d'investissement	0,00	11 250,00	n.s.	0,00%	0,22%
16 - Rbt d'emprunts (hors revolving)	465 491,96	472 417,78	1.49%	7,89%	9,17%
20 - Immobilisations incorporelles	338 892,65	44 447,82	-86.88%	5,74%	0,86%
21 - Immobilisations corporelles	1 652 290,96	1 066 742,49	-35.44%	27,99%	20,71%
23 - Immobilisations en cours	3 445 658,77	3 554 800,18	3.17%	58,38%	69,03%
TOTAL	5 902 334,34	5 149 658,27	-12.75%	100,00%	100,00%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4 665 990.49 € en 2019 contre 5 436 842,38 € en 2018 et 5 134 000 € en 2017. Cette diminution s'explique par le fait qu'en 2017 et 2018, la collectivité avait réalisé des dépenses importantes pour le renouvellement d'une partie du parc de véhicules (391 k€ en 2018) et pour le changement du logiciel de gestion des abonnés (229 k€ en 2018).

- Immobilisations incorporelles :

Ce chapitre comprend notamment :

- Les acquisitions de logiciels : 20 049 €.
- Les études : 24 398.82 €.

- Immobilisations corporelles :

Les principaux investissements 2019 concernent la poursuite du programme de mise en place de la télé-relève des compteurs d'eau : 1 001 726.55 €. Le montant global de cette opération gérée dans le cadre d'une autorisation de programme est estimé à 4 215 000 € et devrait se terminer en 2021.

- Immobilisations en cours :

Ce poste comprend :

- Réhabilitation des réseaux : 3 225 428.02 €
 - ✓ Dont 1 603 k€ de travaux effectués sur Bourges,
 - ✓ Dont 1 318 k€ de travaux sur la commune de Saint Doulchard,
 - ✓ Dont 238 k€ de travaux sur la commune de la Chapelle Saint Ursin.

✓ Dont 18 115 € de travaux sur la commune de Mehun sur Yèvre.

Depuis 2016, la collectivité a investi plus de 13 millions d'euros pour renouveler une partie des réseaux d'eau potable.

- Travaux et aménagements divers et notamment sur les réservoirs : 247 k€.

- Subventions :

La collectivité a remboursé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne un trop perçu à hauteur de 11 250 € dans le cadre des études réglementaires pour la construction et l'exploitation du champ captant Herry.

- Emprunts

Le remboursement du capital de la dette s'établit à 472 417,78 € pour l'année 2019.

L'encours de dette au 31/12/2019 s'établit à 5 045 107.03 €, soit une baisse de 5 % par rapport à 2018. La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années d'épargne brute, est de 0.86.

Le taux moyen pour la dette du budget annexe de l'Eau est de 2,18 % et la durée de vie résiduelle moyenne de l'encours au 31 décembre 2019 est de 10 ans et 6 mois. Les trois emprunts restants sont à taux fixe et sont souscrits auprès de 2 prêteurs (SFIL et Crédit Agricole).

4.2. Le budget Assainissement Collectif

4.2.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Assainissement Collectif s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2019 (a)	22 239 705.58	Recettes 2019 (d)	13 137 316.18
Dépenses 2019 (b)	22 790 342.87	Dépenses 2019 (e)	12 192 828.78
Solde d'exécution 2019 (a-b)	-550 637.29	Résultat exercice 2019 (d-e)	944 487.40
Solde d'exécution 2018 reporté (c)	377 924.44	Résultat exercice 2018 reporté (f)	958 221.51
Solde de clôture (a-b+c) = A	-172 712.85	Résultat de clôture 2019 (d-e+f)	1 902 708.91
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)	36 750.00	Résultat de fonct. Clôture 2019	1 902 708.91
Restes à réaliser dépenses (h)	498 717.34	Solde d'invnt de clôture 2019	-172 712.85
Solde restes à réaliser (g-h) = B	-461 967.34	Fonds de roulement avant RAR	1 729 996.06
		Solde des RAR	-461 967.34
Solde de Clôture après RAR = A+B	-634 680.19	Fonds de roulement après RAR	1 268 028.72

a) Les mouvements réels

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du compte administratif pour 2019 exprimés en mouvements réels :

mvts réels	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018
Recettes réelles fonctionnement	11 678 033,43	11 727 338,35	12 396 658,97	5,71%
Dépenses réelles fonctionnement	7 553 535,86	7 553 366,12	7 948 044,03	5,23%
Autofinancement de l'exercice en €	4 124 497,57	4 173 972,23	4 448 614,94	6,58%
Autofinancement en % des recettes	35,32%	35,59%	35,89%	0,83%
Recettes invt hors emprunt et réserves	298 360,47	517 569,85	2 639 197,61	409,92%
Emprunts (hors revolving)	0,00	0,00	6 500 000,00	
Dépenses d'invnt hors dette	2 159 666,32	3 204 815,58	14 786 529,81	361,38%
Rbt dette	1 058 219,84	611 683,22	733 722,11	19,95%
Besoin de financement de l'exercice	2 919 525,69	3 298 928,95	6 381 054,31	93,43%
Solde de l'exercice	1 204 971,88	875 043,28	-1 932 439,37	-320,84%
Résultats antérieurs	1 582 420,27	2 787 392,15	3 662 435,43	31,39%
Fds de roulement avant RAR	2 787 392,15	3 662 435,43	1 729 996,06	-52,76%
Solde des restes à réaliser	-900 679,35	-789 213,92	-461 967,34	-41,46%
Fds de roulement après RAR	1 886 712,80	2 873 221,51	1 268 028,72	-55,87%
Encours de dette au 31/12 - €	5 800 531,36	5 188 848,15	12 961 814,15	149,80%
Encours/épargne brute (nbre années)	1,41	1,24	2,91	134,38%
Encours /recettes fonct	49,67%	44,25%	104,56%	136,31%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à 12 396 658.97 € contre 11 727 338.35 € en 2018 (hausse de 5.7 %). Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent elles aussi de 5 % à 7 948 044.03 €.

Il en résulte un excédent réel de fonctionnement de 4 448 614.94 € soit une épargne brute égale à 35,89 % des recettes réelles de fonctionnement.

Hors prise en compte de l'affectation en réserves des résultats antérieurs, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 639 197.61 €. Les dépenses réelles d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la dette) s'élèvent à 17 285 875.92 €.

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le fonds de roulement de clôture s'établit à 1 268 028.72 €.

b) Les mouvements d'ordre et reports à nouveau

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Amortissement des biens	2 019 876,38	Amortissement subventions	288 157,21
	Provisions pour sortie actif ancienne STEP	2 181 500,00	Indemnité renégociation dette	452 500,00
	Provisions pour risque	5 700,00		
	Charges à étaler sur plusieurs exercices	37 708,37		
	Sous total	4 244 784,75	Sous total	740 657,21
		Opérations patrimoniales	163 809,74	
RECETTES	Amortissement subventions	288 157,21	Amortissement des biens	2 019 876,38
	Indemnités renégociation dette	452 500,00	Provisions pour sortie actif ancienne STEP	2 181 500,00
			Provisions pour risque	5 700,00
			Charges à étaler sur plusieurs exercices	37 708,37
	Sous total	740 657,21	Sous total	4 244 784,75
		Opérations patrimoniales	163 809,74	
TOTAL	4 985 441,96		4 985 441,96	

Le résultat de fonctionnement de clôture après prise en compte du report à nouveau de l'exercice 2018 (958 221.51 €) est porté à **1 902 708.91 €**.

Le solde d'exécution de clôture en investissement, après prise en compte du solde excédentaire 2018 (377 924.44 €) est de **- 172 712.85 €**.

c) Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2019 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

Sur l'exercice 2019, il n'y a pas de restes à réaliser sur la section de fonctionnement.

En investissement, les reports suivants ont été inscrits :

- Dépenses d'équipement pour 498 717.34 €
- - Recettes d'équipement pour 36 750.00 €
- Solde des restes à réaliser : - 461 967.34 €

Les dépenses d'équipement inscrites en reports concernent :

- Des frais d'études et des acquisitions de logiciels pour 50 206.50 €,
- Des dépenses diverses dont du matériel d'exploitation pour 57 796.42 €,
- Des travaux principalement de réhabilitation de réseaux pour 390 714.42 €.

Les recettes reportées sont liées à une subvention provenant de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement de la commune de Mehun sur Yèvre.

Compte tenu de ces reports de crédits, **le besoin de financement de clôture de la section d'investissement est de - 634 680.19 €**. **Le montant disponible de la section de fonctionnement à affecter s'établit à 1 268 028.72 €** soit le besoin de financement de la section d'investissement après RAR, corrigé du résultat de fonctionnement (1 902 708.91€).

4.2.2 La section de fonctionnement

a) Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2019 se répartissent ainsi :

Chapitres	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018	Structure 2018	Structure 2019
013 Atténuation de charges	82 674,26	63 551,58	-23,13%	0,70%	0,51%
70 Produits des services	11 214 394,50	12 025 651,49	7,23%	95,63%	97,01%
74 Dotations et participations	59 733,24	77 961,25	30,52%	0,51%	0,63%
75 Produits de gestion courante	364 035,99	212 416,57	-41,65%	3,10%	1,71%
77 Produits exceptionnels	6 500,36	17 078,08	162,73%	0,06%	0,14%
TOTAL	11 727 338,35	12 396 658,97	5,71%	100,00%	100,00%

Il convient de noter les évolutions des chapitres suivants :

- Les produits des services

Ce chapitre est composé :

- des redevances facturées aux usagers du service

A périmètre constant (Hors Mehun sur Yèvre), ces recettes s'élèvent en 2019 à 9 672 k€, soit une hausse de 4.2% par rapport à l'année 2018. Comme pour les recettes d'eau, cette évolution est liée au décalage des dates de relève en 2017 qui avait fortement impacté négativement l'année 2018.

Les recettes concernant la commune de Mehun Sur Yèvre s'élèvent à 186 394.22 €, la gestion du service sur cette commune étant confiée depuis plusieurs années à la société VEOLIA dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

- des Participations pour raccordement à l'égout (PRE), des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et des Participations pour Branchement représentent 1 347 k€ en 2019 soit une hausse de 34 % par rapport à l'exercice 2018. Cette évolution est liée à la facturation d'une PFAC de plus de 593 000 €.
- De la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 713 k€. Cette somme est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui fixe le tarif applicable chaque année. Le tarif a fortement évolué entre 2018 et 2019 passant de 0.18 €/m³ en 2018 à 0.15 €/m³ en 2019 (-16%).
- Enfin, le personnel payé sur le budget Assainissement Collectif et mis à disposition du SPANC est refacturé pour l'exercice 2019 à hauteur de 105 k€, somme quasi équivalente à 2018.

- Subventions de fonctionnement

En 2019, la collectivité a bénéficié d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de plus de 77 900 € pour la restructuration du système d'information géographique.

- Les produits de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement

- les travaux d'assainissement facturés : 121 267.34 €
- et les produits liés au traitement des matières de vidange et lixiviats, en forte baisse par rapport à l'année précédente (91 149.23 € en 2019 contre 239 784,21 € en 2018).

- Les atténuations de charges

Ce chapitre regroupe les recettes perçues dans le cadre des remboursements liés notamment aux arrêts de travail.

- Les produits exceptionnels

Les recettes sur ce chapitre s'élèvent à 17 078.08 €. Il s'agit principalement de recettes liées à des cessions de véhicules ainsi que des régularisations d'écritures comptables.

b) Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2019 se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018	Structure 2018	Structure 2019
011 - Charges à caractère général	2 733 646,40	2 742 155,71	0,31%	36,19%	34,50%
012 - Charges de personnel	3 359 620,03	3 387 666,08	0,83%	44,48%	42,62%
014 - Atténuations de produits	827 185,91	713 654,44	-13,73%	10,95%	8,98%
65 - Autres charges courantes	92 322,94	53 198,82	-42,38%	1,22%	0,67%
66 - Charges financières	221 848,40	706 777,17	218,59%	2,94%	8,89%
67 - Charges exceptionnelles	318 742,44	344 591,81	8,11%	4,22%	4,34%
TOTAL	7 553 366,12	7 948 044,03	5,23%	100,00%	100,00%

Il faut principalement noter les éléments suivants :

- Les charges à caractère général

Elles sont quasiment stables par rapport à 2018. Elles comprennent notamment les postes suivants :

- Sous-traitance générale : 949 397.28 €,

Sont regroupées dans cet item toutes les prestations externalisées et notamment les dépenses liées au traitement des boues et des matières de vidange.

- Fluides (eau, électricité, gaz) : 472 475.90 €, montant en hausse de 25 000 € par rapport à l'année 2018 (+ 5.3 %),
- Entretien et réparations sur biens mobiliers et immobiliers : 349 177.47 € contre 363 980.35 € en 2018,
- Les produits de traitement : 234 072.15 €,
- Les travaux de branchements : 217 006.29 €.

- Charges de personnel

Ce chapitre s'élève à 3 387 666.08 € et regroupe :

- les dépenses liées aux agents directement affectés au service,
- ainsi que celles liées aux personnels imputés sur le budget Principal mais exerçant une partie de leurs activités pour le compte de la compétence Assainissement Collectif.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EFFECTIFS POURVUS EN ETP SUR EMPLOIS BUDGETAIRES au 31/12 (*)			
	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
2018	62.80	1.00	63.80
2019	60.30	0.00	60.30

(*) Décompte des effectifs réels en activité des agents titulaires et non titulaires en équivalent temps plein annuel travaillé, il est proportionnel à l'activité des agents mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

- Les atténuations de produits

Il s'agit du reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

- Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre comptabilise les créances admises en non-valeur et les créances éteintes.

- Les charges financières

Ce chapitre est en forte hausse par rapport à 2018, la collectivité ayant payée des indemnités de remboursement anticipé de prêts afin de réaménager la dette de ce budget.

- Les charges exceptionnelles

Elles correspondent principalement à des dégrèvements accordés concernant les redevances assainissement facturées sur les années antérieures.

4.2.3 La section d'investissement

Le montant des crédits inscrits au niveau de la section d'investissement est en très forte progression, l'année 2019 marquant le début de la construction de la nouvelle station d'épuration dont les travaux vont s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires. Cette opération fait l'objet de l'autorisation de programme suivante, les crédits de paiement s'échelonnent comme suit :

Avant 2019	2019	2020	2021	TOTAL
1 825 353 €	11 817 420 €	30 000 000 €	11 557 227 €	55 200 000 €

a) Les recettes réelles

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Recettes d'investissement - hors RAR	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018	Structure 2018	Structure 2019
1068 - Résultat mis en réserves	3 259 823,63	2 326 289,48	-28,64%	86,30%	20.33%
13 - Subventions d'inv	517 569,85	2 615 257,97	405,30%	13,70%	22.86%
16 - Emprunts et dettes (hors revolving)	0,00	6 500 000.00	n.s.	0,00%	56.81%
TOTAL	3 777 393,48	11 441 547.45	202.90%	100,00%	100,00%

- Réserves

Ce chapitre comprend :

- l'affectation obligatoire pour couvrir le déficit d'investissement ainsi que les restes à réaliser : 411 289.48 €
- mais aussi une dotation complémentaire affectée pour le financement de la nouvelle station d'épuration communautaire : 1 915 000 €.

C'est la seconde année que la collectivité décide d'affecter volontairement environ 2/3 de l'excédent de fonctionnement disponible en réserve pour assurer une partie du financement du nouvel ouvrage. Ainsi fin 2019, 3 172 000 € ont été réservés pour financer les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

- Subventions d'investissement

Ces recettes proviennent :

- de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne : 2 496 465.24 € dont 2 480 715.24 € en lien avec la nouvelle station d'épuration ;
- du Conseil Départemental du Cher pour les travaux de transfert des effluents de Morthomiers vers la station d'épuration de Bourges (2ème acompte) : 59 553 €,
- de la commune d'Allouis, celle-ci versant une participation annuelle dans le cadre de la reconstruction de la station d'épuration de Mehun sur Yèvre : 8 251.22 € ;
- de participations diverses versées par des usagers dans le cadre de la réalisation de travaux par la Communauté d'Agglomération : 50 988.51 €.

- Emprunt

Pour mémoire, le marché de conception - réalisation de la station d'épuration communautaire ayant été conclu en 2018, 32 millions d'euros de prêts ont été souscrits dans le cadre de son financement. Ils sont assortis d'une phase de mobilisation pouvant aller jusqu'en 2023, pour des durées s'échelonnant entre 25 et 40 ans. En 2019, pour financer les premiers travaux de la station d'épuration, la collectivité a mobilisé un emprunt de 6 500 000 €.

Par ailleurs, une opération de renégociation de la dette a été réalisée pour 1 765 624 €.

b) Les dépenses réelles

Elles se présentent ainsi :

Dépenses d'investissement - hors RAR	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018	Structure 2018	Structure 2019
16 - Rbt d'emprunts (hors revolving)	611 683,22	733 722,11	19,95%	16,03%	4,73%
20 - Immobilisations incorporelles	868 553,46	105 912,43	-87,81%	22,76%	0,68%
21 - Immobilisations corporelles	548 544,00	514 288,81	-6,24%	14,37%	3,31%
23 - Immobilisations en cours	1 787 718,12	14 166 328,57	692,43%	46,84%	91,28%
TOTAL	3 816 498,80	15 520 251,92	306,66%	100,00%	100,00%

Les principales dépenses sont détaillées ci-dessous.

- Remboursement d'emprunts

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts détenus par Bourges Plus (cf. point 4.2.4 « Dette »).

En 2019, la collectivité a réalisé 14 786 529.81 € de dépenses d'équipement réparties comme suit :

- Immobilisations incorporelles

Ce chapitre regroupe les frais d'études ainsi que les acquisitions de logiciels : 105 k€.

- frais d'études dont schéma directeur : 57 929.43 €
- acquisition de logiciels informatiques : 47 983 €.

- Immobilisations corporelles

Ce poste comprend principalement :

- l'acquisition d'un camion hydrocureur : 329 456.18 €,
- L'acquisition de matériels spécifiques à l'assainissement ainsi que la réalisation de petits travaux sur les réseaux d'assainissement : 184 832.63 €.

- Immobilisations en cours

Il s'agit principalement de travaux :

- De construction de la nouvelle station d'épuration de Bourges : 11 753 855.86 €,



- De réhabilitation ou d'extension de réseaux pour 1 555 454.43 €,
- De transfert des effluents de Morthomiers vers la station d'épuration de Bourges : 816 619.02 € (opération faisant l'objet d'une autorisation de programme d'un montant global de 1 220 000 €),
- sur les stations d'épuration et les stations de refoulement pour 40 k€.

4.2.4 La dette

Compte tenu de l'emprunt réalisé en 2019 et après intégration des emprunts transférés par la commune de Mehun, l'encours de dette au 31/12/19 s'établit à 12 961 814.15 €.

La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années d'épargne brute, est de 2.91.

Le taux moyen pour la dette du budget annexe Assainissement Collectif est de 1.49 % et la durée de vie résiduelle moyenne de l'encours au 31 décembre 2019 est de 6 ans.

4.3. Le budget Assainissement Non Collectif

4.3.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2019 (a)	628,00	Recettes 2019 (d)	137 310.93
Dépenses 2019 (b)	0,00	Dépenses 2019 (e)	142 520.47
Solde d'exécution 2019 (a-b)	628,00	Résultat exercice 2019 (d-e)	-5 209.54
Solde d'exécution 2018 reporté (c)	2 512,00	Résultat exercice 2018 reporté (f)	54 608.52
Solde de clôture (a-b+c) = A	3 140,00	Résultat de clôture 2019 (d-e+f)	49 398.98
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)		Résultat de fonct. Clôture 2019	49 398.98
Restes à réaliser dépenses (h)		Solde d'invnt de clôture 2019	3 140,00
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	Fonds de roulement avant RAR	52 538.98
Solde de Clôture après RAR = A+B	3 140,00	Solde des RAR	0,00
		Fonds de roulement après RAR	52 538.98

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à 137 310.93 € tandis que les dépenses réelles de fonctionnement sont de 141 892.47 € ; il en résulte un déficit réel de fonctionnement de 4 584.54 € sur l'année 2019. En section d'investissement, il n'y a eu aucune écriture hors mouvements d'ordre.

Les mouvements d'ordre (amortissement des biens) s'équilibrent en dépenses et en recettes pour un montant total de 628 € de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	628,00 €	
Recette		628,00 €
Total	628,00 €	628,00 €

Après prise en compte des opérations d'ordre, les résultats par section 2019 s'établissent comme suit :

- - 5 209,54 € en fonctionnement,
- + 628,00 € en investissement.

Les résultats de clôture fin 2019 après prise en compte du report à nouveau de l'exercice 2018 sont portés à :

- 49 398,98 € pour la section de fonctionnement,
- 3 140,00 € pour la section d'investissement.

4.3.2 La section de fonctionnement

a) Les recettes réelles

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- des redevances d'assainissement non collectif : 109 477.23 €,
- des frais de contrôles des installations : 26 801.62 €,
- de la redevance pour défaut d'installations d'assainissement non collectif : 154,55 €.

En 2019, la collectivité a perçu également :

- le reliquat de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le contrôle de conception et de réalisation des installations effectuées au cours de l'année 2018 : 573.47 €,
Il convient de noter que ce dispositif d'aide n'a pas été reconduit en 2019.
- des recettes diverses et exceptionnelles : 304.06 €.

b) Les dépenses réelles

Les dépenses de fonctionnement sont constituées comme suit :

- des charges à caractère général : 31 652.06 € dont 17 810.20 € sont liées aux charges d'occupation du Prado,
- des charges de personnel : 109 569.17 €, correspondant au salaire des agents du SPANC, initialement payés sur le budget assainissement collectif et refacturés en fin d'année,
- des créances irrécouvrables : 271.76 €,
- des charges exceptionnelles pour 399.38 € et correspondant à des titres annulés sur exercices antérieurs.

4.3.3 La section d'investissement

Aucune dépense n'est à constater en investissement pour l'exercice 2019, ni aucun reste à réaliser. Les seules recettes d'investissement réalisées correspondent à l'amortissement du mobilier acquis les années précédentes, soit 628 €.

PRESENTATION **CONSOLIDEE** **2019**

Les éléments consolidés qui suivent constituent une agrégation des données de tous les budgets de la collectivité.

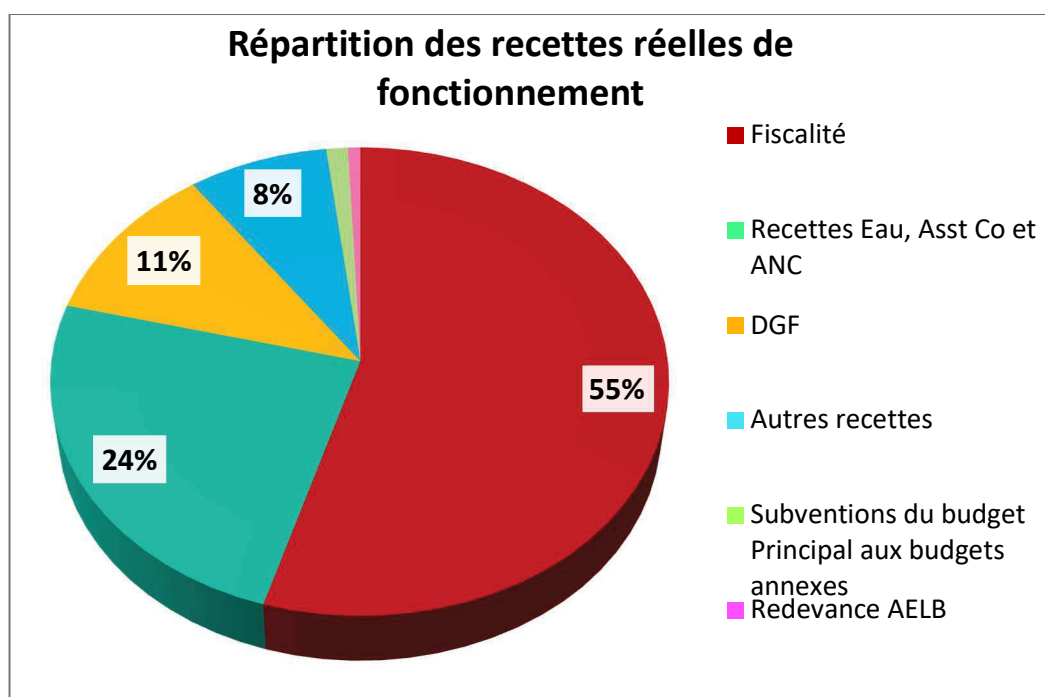
Il convient de préciser:

- Qu'il n'y a eu aucun retraitement des flux réciproques entre budgets,
- Que pour les budgets annexes Parcs d'activités de la Voie Romaine, du Moutet et ceux aménagés à partir de 2019, l'ensemble des écritures ont été comptabilisées en investissement, compte tenu de la nature particulière de ces opérations.

1. La section de fonctionnement consolidée

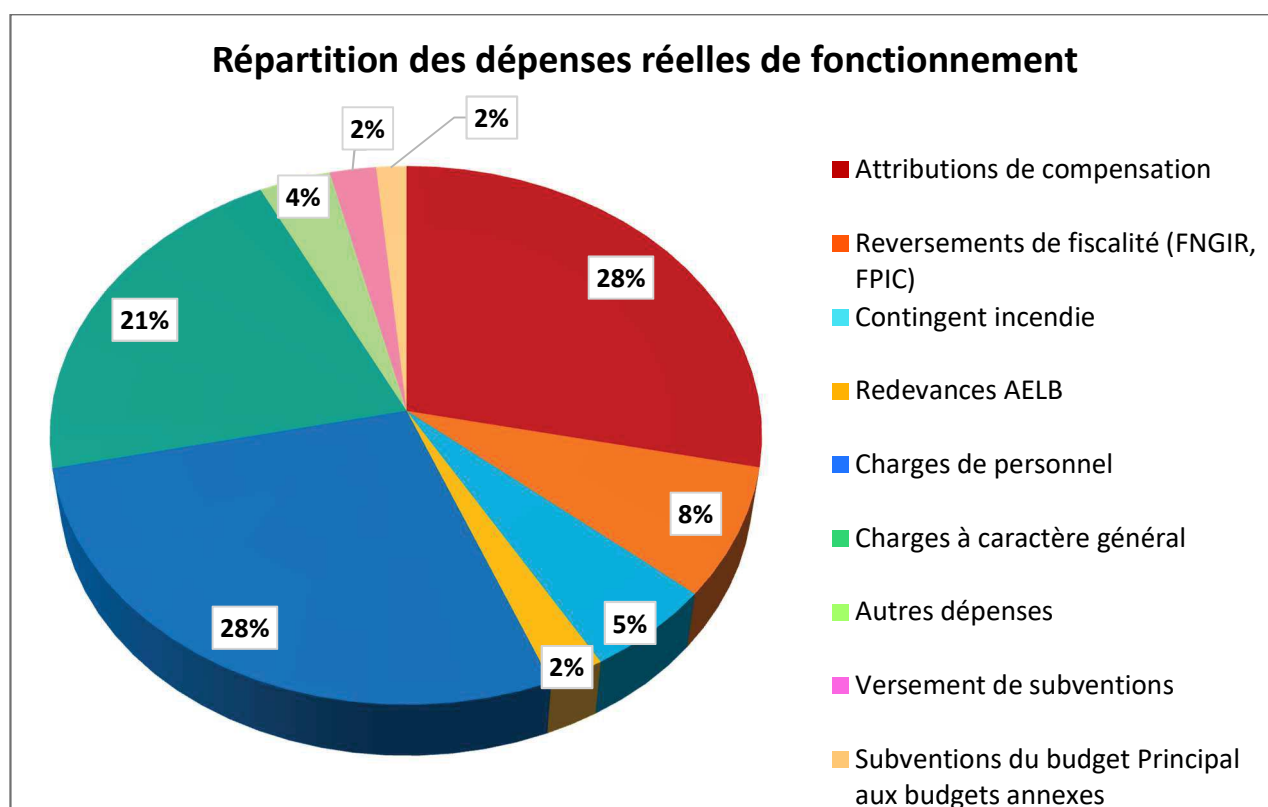
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement consolidées

En €	Crédits votés	Recettes titrées	Taux d'exécution
Principal	72 351 832,00	73 604 651,22	101,73%
Eau	11 956 040,00	12 605 119,51	105,43 %
Assainissement	11 751 570,00	12 396 658,97	105,49 %
SPANC	129 041,48	137 310,93	106,41 %
Lahitolle	664 000,00	523 386,79	78,82 %
Voie Romaine (retraité en Invt)	0,00	0,00	s.o.
Archéologie	977 385,00	942 872,83	96,47%
Moutet (retraité en Invt)	0,00	0,00	s.o.
Activités Locatives	1 057 970,00	996 161,07	94,16%
PA aménagés 2019 (retraité en Invt)	0,00	0,00	s.o.
TOTAL	98 887 838,48	101 206 161,32	102,34%
Rappel exercice 2018 – Montants consolidés	93 121 868,36	92 409 897,04	99,24 %



1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées

En €	Crédits votés	Mandatées	Taux d'exécution
Principal	68 003 572,00	65 527 376,94	96,36%
Eau	7 501 972,32	6 748 787,11	89,96%
Assainissement	8 797 170,11	7 948 044,03	90,35%
SPANC	172 950,00	141 892,47	82,04%
Lahitolle	174 000,00	149 906,74	86,15%
Voie Romaine (retraité en Invt)	0,00	0,00	s.o.
Archéologie	977 385,00	942 872,83	96,47%
Moutet (retraité en Invt)	0,00	0,00	s.o.
Activités Locatives	705 845,00	660 849,67	93,63%
PA aménagés 2019 (retraité en Invt)	0,00	0,00	s.o.
TOTAL	86 332 894,43	82 119 729,79	95,12%
Rappel exercice 2018 – Montants consolidés	84 238 575,61	80 500 498,29	95,56 %



1.3 Evolution des chapitres de fonctionnement

En €	2018	2019			Variation 2019/2018
		Hors Mehun	Mehun	TOTAL	
011 – Charges à caractère général <u>hors Voie Romaine, Moutet et PA aménagés 2019</u>	16 577 274	16 734 310	545 625	17 279 935	4,24 %
012 – Charges de personnel	21 610 400	22 574 353	154 785	22 729 138	5,18 %
<i>dont vague 6</i>	0	320 118	0	320 118	n.s.
014 – Atténuation de produits (AC, DSC, FNGIR, FPIC,...)	31 900 490	29 803 882	1 784 103	31 587 985	- 0,98 %
<i>dont AC versée</i>	23 329 958	21 474 673	1 784 103	23 258 776	- 0,31 %
65 et 67 – Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles	9 816 649	9 002 436	415 433	9 417 869	- 4,06 %
<i>dont subvention Moutet</i>	1 022 964	0	0	0	- 100,00 %
66 – Charges financières	595 685	1 043 342	61 462	1 104 804	85,47 %
<i>dont indemnités de RA</i>	46 728	520 438	0	520 438	n.s.
TOTAL	80 500 498	79 158 323	2 961 408	82 119 731	2,01 %

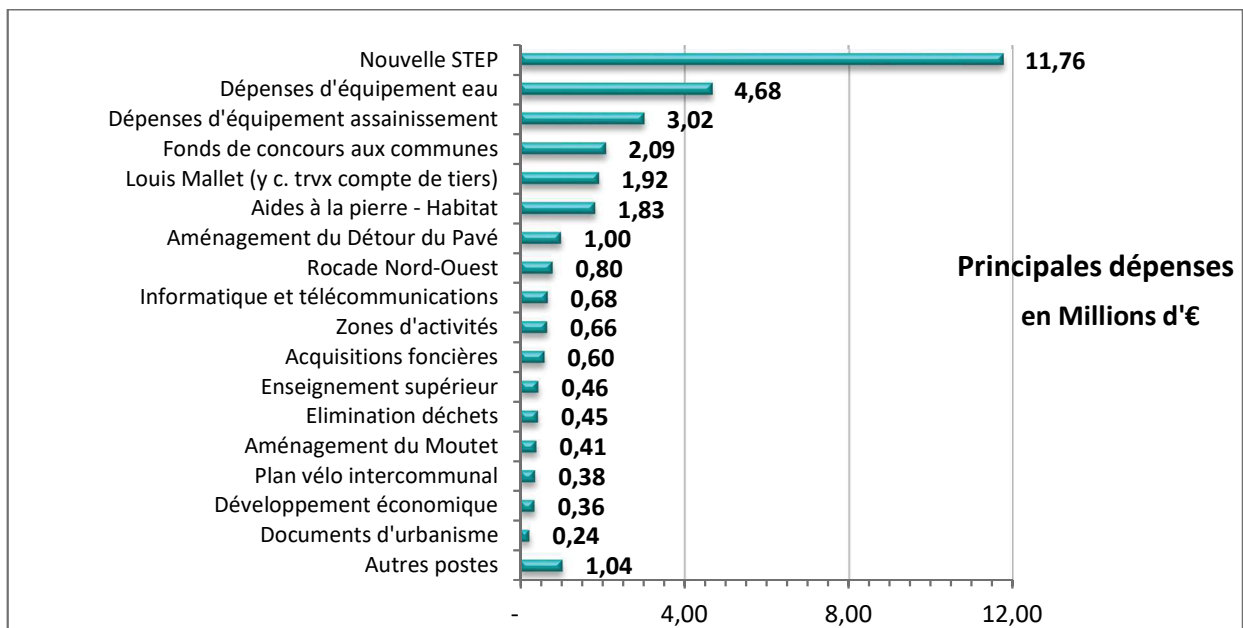
2. La section d'investissement consolidée

2.1 Les dépenses réelles d'investissement consolidées

Exercice 2019

Le tableau suivant retrace les dépenses réelles d'investissement par budget hors remboursement de la dette et travaux pour compte de tiers.

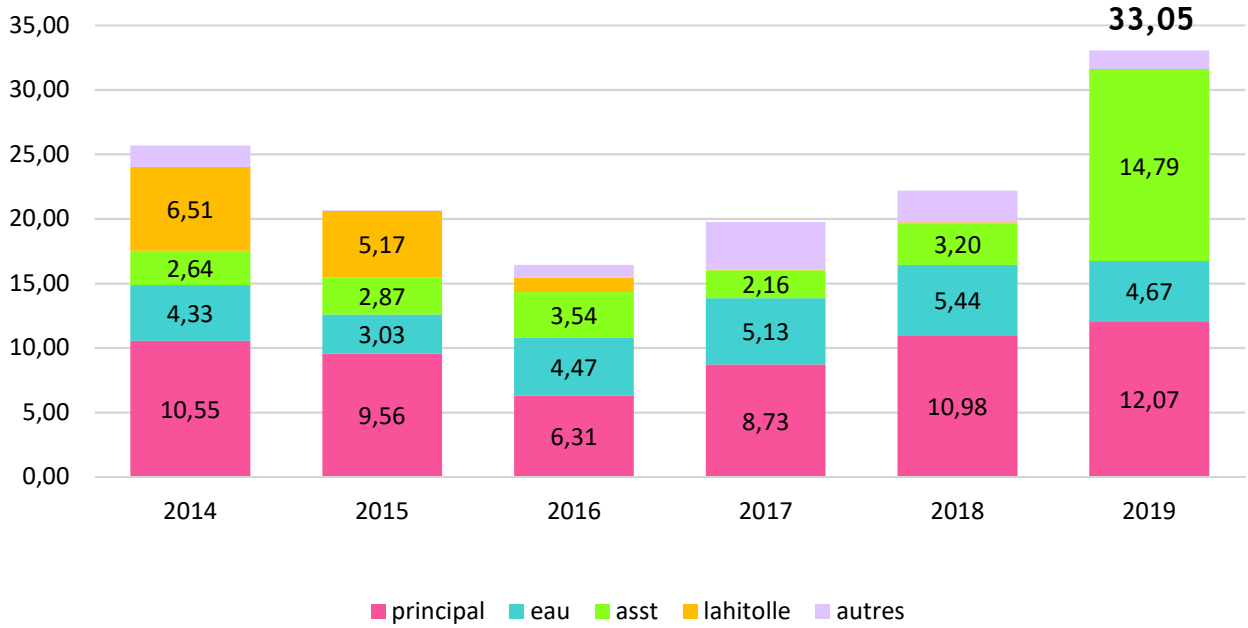
En €	Crédits votés	Mandatées	Taux d'exécution
Principal	15 892 255,72	12 071 913,88	75,96%
Eau	5 452 763,14	4 665 990,49	85,57%
Assainissement	15 640 901,07	14 786 529,81	94,54%
SPANC	3 212,00	-	0,00%
Lahitolle	290 000,00	86 813,42	29,94%
Voie Romaine	4 995,00	-	0,00%
Moutet	500 000,00	405 343,22	81,07%
Activités Locatives	59 825,00	27 101,70	45,30%
PA aménagés 2019	1 150 000,00	1 001 870,81	87,12%
Dépenses d'équipement	38 993 951,93	33 045 563,33	84,75%
Autres dépenses (hors écritures revolving et refinancement)	5 697 413,85	4 260 980,77	74,79 %
TOTAL	44 691 365,78	37 306 544,10	83,48 %



Evolution depuis 2014

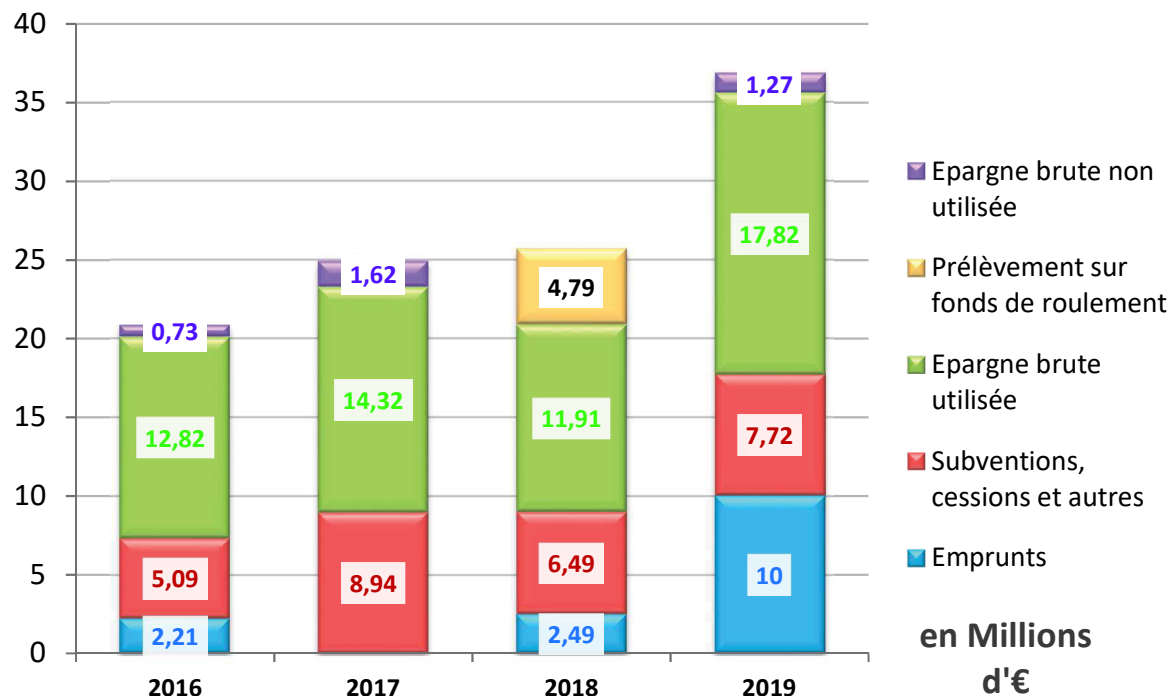
en M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Principal	10,55	9,56	6,31	8,73	10,98	12,07
Eau	4,33	3,03	4,47	5,13	5,44	4,67
Asst	2,64	2,87	3,54	2,16	3,20	14,79
Lahitolle	6,51	5,17	1,13	0,05	0,10	0,09
Autres	1,65	0,04	0,99	3,68	2,47	1,43
TOTAL	25,68	20,67	16,44	19,75	22,19	33,05

Evolution des dépenses d'investissement

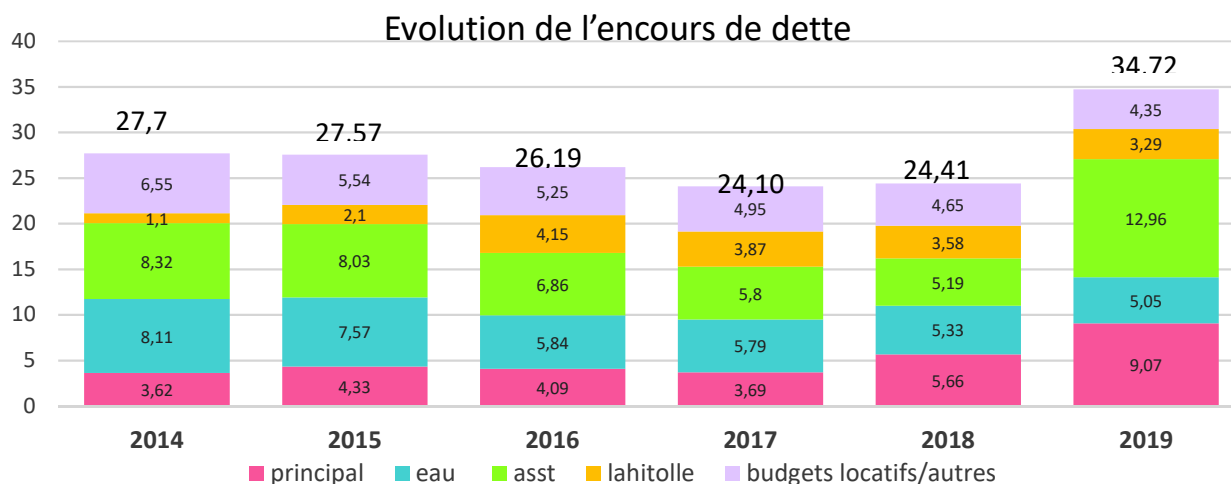


2.2 Le financement des dépenses d'investissement

Les différents modes de financement



Un recours à la dette plus important mais toujours maîtrisé



3. Rétrospective exécution des budgets

Mouvements Réels en M€ (sans neutralisation des flux réciproques)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation 2019 / 2018
Recettes réelles de fonctionnement (y c. cessions)	95,46	92,41	101,21	9,52 %
Dépenses réelles de fonctionnement	79,52	80,50	82,12	2,01 %
AUTOFINANCEMENT (1)	15,94	11,91	19,09	60,29 %
Recettes d'investissement (hors emprunt et réserves)	8,94	6,49	7,72	18,95 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	20,72	23,49	33,36	42,02 %
Remboursement d'emprunt (hors 166)	2,54	2,19	2,18	- 0,46 %
Recette d'emprunt (hors 166)	0,00	2,49	10,00	n.s.
BESOIN DE FINANCEMENT (2)	14,32	16,69	17,82	6,77 %
Résultat (1-2)	1,62	- 4,78	1,27	n.s.
Résultat antérieur reporté (3)	13,52	15,13	10,35	- 31,59 %
Résultat de clôture (1-2+3)	15,14	10,35	11,62	12,27 %
Reports (Recettes – Dépenses)	- 4,24	- 3,74	- 0,53	- 85,83 %
Solde après reports	10,90	6,61	11,09	67,78 %

4. Résultats de clôture par budget

En M€	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat de clôture	Restes à réaliser 2019	Fonds de roulement
Principal	1,37	4,20	5,57	0,49	6,06
Eau	0,81	1,91	2,72	- 0,54	2,18
Assainissement	- 1,93	3,66	1,73	-0,46	1,27
SPANC	- 0,01	0,06	0,05	0,00	0,05
Lahitolle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Voie Romaine	0,00	0,52	0,52	0,00	0,52
Archéologie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Moutet	1,01	0,00	1,01	0,00	1,01
Activités Locatives	0,02	0,00	0,02	- 0,02	0,00
PA aménagés 2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1,27	10,35	11,62	- 0,53	11,09
Rappel exercice 2018 – Montants consolidés	- 4,77	15,12	10,35	- 3,74	6,61

5. La dette consolidée, la trésorerie et les garanties d'emprunt accordées

5.1. La dette

La présente partie sera consacrée à l'examen de l'encours de dette au 31/12/19.

Notre dette comprend les emprunts transférés par Mehun-sur-Yèvre au titre des compétences exercées par l'Agglomération :

	Encours au 31/12/18 (€)	Dette de Mehun transférée au 01/01/19	Rbt de dette 2019	Emprunts 2019 mobilisés (€)	Encours au 31/12/19 (€)	Var dette 2019/2018
BUDGET PRINCIPAL	5 662 471	294 669	382 848	3 500 000	9 074 292	+60%
EAU	5 328 039	189 486	472 418		5 045 107	-5,3%
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	5 188 848	2 006 688	733 722	6 500 000	12 961 814	+150%
LAHITOLLE	3 581 666		286 667		3 295 000	-8%
LOCATION TVA	4 649 742		300 950		4 348 791	-6,5%
TOTAL	24 410 766	2 490 843	2 176 605	10 000 000	34 725 004	+42.3%

La progression du stock de dette est liée :

- A la construction de la STEP dont le chantier a démarré en 2019 et qui a consommé 11,76 M€ de CP cette année,
- A la reconstitution du fonds de roulement du Budget Principal qui avait été dégradé en 2018,
- Et dans une moindre proportion, à la dette transférée.

La nouvelle dette est constituée comme suit :

BUDGETS	PRETEUR	MONTANT (€)	DUREE	CONDITIONS
Principal	Crédit Agricole	2 500 000	15 ans	Taux fixe 1,04%
Principal	Crédit Agricole	1 000 000	15 ans	Taux fixe 0,52%
Asst	La Bque Postale	6 500 000	8 mois	Taux variable - EONIA + 0,59% - Tirage en phase de mobilisation - consolidation à intervenir en août 2020 (durée 30 ans)

Des réaménagements de dette existante ont par ailleurs été réalisés :

BUDGETS	CONDITIONS INITIALES	TERME INITIAL	DATE OPERATION	CAPITAL €	INDEMNITE (€)	CONDITIONS OBTENUES
Principal Prêteur : Crédit Agricole	Taux variable E3M+ 0,78%	2037	24/06/2019	2 363 924,00	0,00	Abaissement de la marge à 0,54% comprenant un CAP à 4%
Lahitolle Preteur : SFIL	Taux variable E3M+ 0,99%	2031	01/11/2019	1 650 000,00	49 500,00	taux fixe 0,77% trimestriel - Crédit Agricole
Asst Preteur : Crédit Agricole	Taux fixe à 3,93%	2032	02/12/2019	1 765 624,00	452 500,00	Trois tirages réunis en un seul avec taux fixe 0,39% et reprofilage de l'amortissement - Crédit Agricole
				5 779 548,00	502 000,00	

Les conditions des nouvelles mobilisations ainsi que ces réaménagements ont permis de réduire une nouvelle fois le taux moyen d'intérêt au 31 décembre.

	Tx d'intérêt au 31/12		Variation
	2018	2019	
BUDGET PRINCIPAL	1,96%	1,50%	-23,47%
BA EAU	2,07%	2,18%	5,31%
BA ASSAINISSEMENT COL.	4,07%	1,49%	-63,39%
BA LAHITOLLE	0,74%	0,77%	4,05%
BA ACTIVITES LOCATIVES	1,68%	1,67%	-0,60%
ENSEMBLE	2,20%	1,55%	-29,55%

A titre de comparaison, le taux moyen de dette mesuré par la société Finance Active est de 2,07% au niveau national, pour les communes et EPCI de plus de 100 000 habitants au 31/12/2019. Autrement dit, à cette date, notre dette coûtait 25% moins cher que la moyenne nationale.

L'ensemble de la dette est toujours classée dans la catégorie 1A de la charte Gissler, soit le niveau de risque le plus faible (absence d'emprunt toxique et produit structuré...), et demeure majoritairement conclue à taux fixe (60% de l'encours). Notre exposition aux aléas de marché reste ainsi modérée. Elle nous a permis, jusqu'à présent de bénéficier du niveau faible des taux d'intérêt.

Enfin, la soutenabilité de la dette s'apprécie par la mesure du ratio de capacité de désendettement (encours dette/épargne brute) :

	2018	2019
Encours de dette au 31/12/N en M€	24,41	34,73
Epargne brute consolidée (M€)	11,9	18,3
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	2,05	1,90

Ce ratio se stabilise à 2 années, soit très en dessous du plafond fixé par l'Etat (pour le budget principal), ce qui dénote une forte capacité de désendettement.

5.2. Les garanties d'emprunt accordées

Bourges Plus n'a pas accordé de nouvelle garantie d'emprunts en 2019.

L'encours garanti fin 2019 représentait 2,5 M€, correspondant à une annuité garantie de 0,16 M€ en 2019. Cet encours de dette garantie ne porte aujourd'hui que sur 2 opérations (Résidence Lahitolle et Logements Avaricum).

En 2019, Bourges Plus a toutefois défini des critères d'octroi de garantie en matière de logement social. La caution apportée par l'Agglomération devrait ainsi s'accroître progressivement notamment pour les opérations du NPNRU et Action Cœur de Ville.

5.3. La trésorerie

La trésorerie disponible au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 4,7 M€, contre 3,5 M€ au 1^{er} janvier 2019, ce qui représente 14 jours de dépenses réelles (fonctionnement + investissement) contre 12 jours en 2018. En d'autres termes, le solde de trésorerie en fin d'exercice permet de faire face aux dépenses des deux premières semaines de l'année suivante.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- BOURGES PLUS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 24180050700121

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BOURGES-MUNICIPALE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : ZAC PARC VOIE ROMAINE (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	18
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	22
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	50
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	84
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	85
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires Délibération n°21 du 07/12/2015.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	116,18	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	515 036,85
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)

= =

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	116,18	= G+H+I+J	515 036,85
--------------------------------	-----------	--------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	116,18	= G+H+K	515 036,85
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	116,18	= G+H+I+J+K+L	515 036,85

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 995,00	0,00	0,00	0,00	4 995,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	2,18	0,00	0,00	2,82
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 000,00	2,18	0,00	0,00	4 997,82
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	510 036,85	114,00	0,00	0,00	509 922,85
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		515 036,85	116,18	0,00	0,00	514 920,67
023	Virement à la section d'investissement (2)	5 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 000,00	0,00			5 000,00
TOTAL		520 036,85	116,18	0,00	0,00	519 920,67
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 000,00	0,00			5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 000,00	0,00			5 000,00
TOTAL		5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 515 036,85				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 000,00	0,00		5 000,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 000,00	0,00		5 000,00
	TOTAL	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	5 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00

BOURGES PLUS - ZAC PARC VOIE ROMAINE - CA - 2019

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 000,00	0,00		5 000,00
TOTAL		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,18		2,18
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	114,00	0,00	114,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		116,18	0,00	116,18
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		0,00	0,00	0,00
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				515 036,85
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 995,00	0,00	0,00	0,00	4 995,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	4 995,00	0,00	0,00	0,00	4 995,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	2,18	0,00	0,00	2,82
65888	Autres	5,00	2,18	0,00	0,00	2,82
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		5 000,00	2,18	0,00	0,00	4 997,82
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	510 036,85	114,00	0,00	0,00	509 922,85
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	510 036,85	114,00	0,00	0,00	509 922,85
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		515 036,85	116,18	0,00	0,00	514 920,67
023	Virement à la section d'investissement	5 000,00	0,00			5 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 000,00	0,00			5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 000,00	0,00			5 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		520 036,85	116,18	0,00	0,00	519 920,67
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	5 000,00	0,00			5 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	5 000,00	0,00			5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 000,00	0,00			5 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		515 036,85				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	5 000,00	0,00		5 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Charges transférées (6)</i>	5 000,00	0,00		5 000,00
3555	<i>Terrains aménagés</i>	5 000,00	0,00		5 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 000,00	0,00		5 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	5 000,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114	116
Total recettes	515 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	515 037
Solde de fonctionnement	515 035	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-114	514 921
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

BOURGES PLUS - ZAC PARC VOIE ROMAINE - CA - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114	116
Dépenses réelles		2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114	116
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
65888	Autres	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

BOURGES PLUS - ZAC PARC VOIE ROMAINE - CA - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114	114
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114	114
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		515 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	515 037
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		515 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	515 037

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		2,18	0,00	0,00	0,00	2,18
Réalizations		2,18	0,00	0,00	0,00	2,18
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,18	0,00	0,00	0,00	2,18
65888	Autres	2,18	0,00	0,00	0,00	2,18
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		515 036,85	0,00	0,00	0,00	515 036,85
Réalizations		515 036,85	0,00	0,00	0,00	515 036,85
002	Résultat de fonctionnement reporté	515 036,85	0,00	0,00	0,00	515 036,85
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BOURGES PLUS - ZAC PARC VOIE ROMAINE - CA - 2019

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		515 034,67	0,00	0,00	0,00	515 034,67

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114,00
Réalizations		114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BOURGES PLUS - ZAC PARC VOIE ROMAINE - CA - 2019

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-114,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 000,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		5 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	5 000,00	0,00



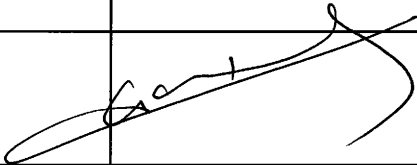
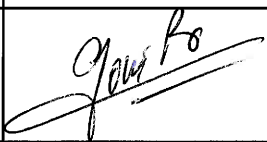
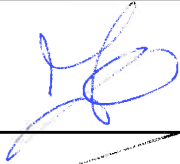
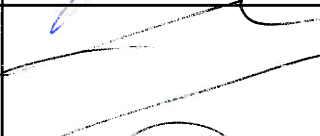
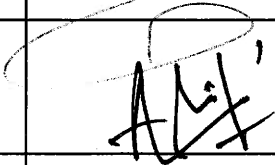


	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00


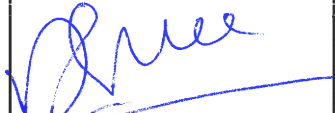
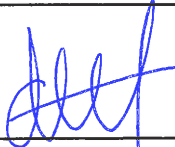
	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (3) 0,00

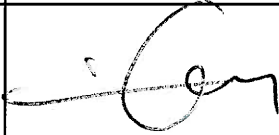
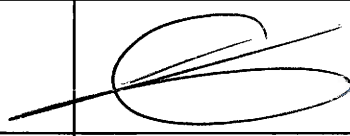
(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.




(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

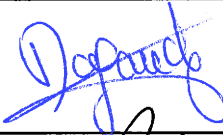
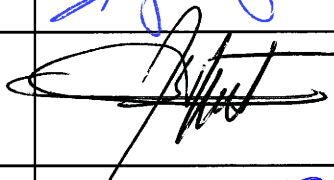

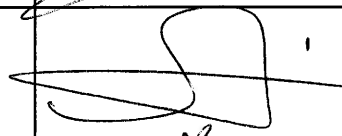

(3) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE	TITULAIRES	Émargement des Titulaires	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants
Saint-Germain-du-Puy	Mme Marie-Christine BAUDOUIN			
Trouy	M. Gérard SANTOSUOSSO			
La Chapelle Saint-Ursin	M. Yvon BEUCHON	Excusé, pouvoir à Mme DAGAUD		
Plaimpied-Givaudins	M. Patrick BARNIER			
Berry-Bouy	Mme Bernadette GOIN-DEMAY		M. Jean-Pierre CHALOPIN	
Morthomiers	M. Daniel GRAVELET	Excusé, pouvoir à M. HUCHINS	M. Fabrice ARCHAMBAULT	
Arçay	M. Robert HUCHINS		Mme Coralie LELONG	
Saint-Michel-de-Volangis	M. Denis POYET		M. Frantz CARON	
Annoix	M. Alain MAZE		M. Thierry CHATELIN	
Marmagne	Mme Annie JACQUET	Excusée, pouvoir à M. DUPÉRAT		
Bourges	Mme Véronique FENOLL	Excusée, pouvoir à Mme MICHEL		
Bourges	M. Philippe MERCIER			
Mehun-sur-Yèvre	M. Jean-Louis SALAK			

Bourges	Mme Nathalie BONNEFOY	Excusée, pouvoir à M. BLANC		
Bourges	M. Benoît CHALON	Excusé, pouvoir à Mme SERRE		
Bourges	Mme Marcella MICHEL	Michel		
Bourges	M. Philippe MOUSNY	Excusé, pouvoir à M. REBEYROL		
Bourges	Mme Marie-Odile SVABEK	Excusée, pouvoir à M. BLANC		
Bourges	M. Pierre-Antoine GUINOT	Excusé, pouvoir à Mme MICHEL		
Bourges	Mme Catherine PELLERIN	Excusée		
Bourges	M. Martial REBEYROL			
Bourges	Mme Danielle SERRE			
Bourges	Mme Bénédicte BERGERAULT	Excusée		
Bourges	Mme Annie MORDANT			
Bourges	M. Frédéric CHARPAGNE	Excusé, pouvoir à M. QUEQUEN		
Bourges	Mme Christelle PRENOIS	Excusée, pouvoir à Mme MORDANT		
Bourges	M. Eric MESEGUER	Excusé, pouvoir à M. REBEYROL		

Bourges	Mme Virginie MARTIN	Présente en visio-conférence		
Bourges	Mme Irène FELIX			
Bourges	Mme Marie-Hélène BIGUIER	Excusée, pouvoir à Mme BESSARD		
Bourges	M. Gérald FRAGNIER	Excusé, pouvoir à Mme FELIX		
Bourges	Mme Agnès SINSOULIER	Présente en visio-conférence		
Bourges	M. Yannick BEDIN	Excusé		
Bourges	M. Kévin GUEGUEN			
Bourges	M. Hugo LEFELLE	Excusé, pouvoir à Mme BESSARD		
Bourges	M. Lylian LASNIER	Excusé, pouvoir à M. MERCIER		
Bourges	Mme Sophie VANNIEUWENHUYZE	Présente en visio-conférence		
Bourges	M. Pascal TINAT	Excusé, pouvoir à M. MERCIER		
Bourges	Mme Denise LANCELOT	Excusée, pouvoir à Mme NORDANT		
Bourges	M. Patrick GEORGES	Excusé, pouvoir à Mme SERRE		
Bourges	Mme Janine AUCLERT-BOURNIQUET	Excusée		

Bourges	Mme Magali BESSARD			
Bourges	M. Joël CROTTÉ	Excusé		
Bourges	Mme Ghislaine LAUTREC	Excusée		
Saint-Doulchard	M. Richard BOUDET			
Saint-Doulchard	Mme Valérie CHANTEFORT			
Saint-Doulchard	M. Urbain NTARUNDENGA	Excusé, pouvoir à M. BOUDET		
Saint-Doulchard	Mme Valérie CHAPAT	Excusée, pouvoir à M. BOUDET		
Saint-Doulchard	M. Dominique GILLET	Excusé, pouvoir à Mme CHANTEFORT		
Saint-Doulchard	Mme Mélanie CELEGATO	Présente en visio-conférence		
Saint-Doulchard	M. Pierre GUILLET	Excusé, pouvoir à Mme CHANTEFORT		
Saint-Doulchard	M. Maxime GAUTHIER	Présent en visio-conférence		
Mehun-sur-Yèvre	Mme Béatrice FOURNIER	Excusée		
Mehun-sur-Yèvre	M. Christian JOLY	Excusé, pouvoir à M. SALAK		
Mehun-sur-Yèvre	Mme Nicole HUBERT	Excusée, pouvoir à M. SALAK		

Mehun-sur-Yèvre	M. Philippe DEBROYE	Présent en visio - conférence		
Saint-Germain-du-Puy	M. Eric LE PAVOUX	Excusé, pouvoir à Mme BAUDOUIN		
Saint-Germain-du-Puy	Mme Gaëlle FLEURIER-LEFORT	Présente en visio - conférence		
Saint-Germain-du-Puy	M. Didier PRUDENT	Excusé, pouvoir à Mme BAUDOUIN		
Trouy	M. Franck BRETEAU	Excusé, pouvoir à M. SANTOSUOSSO		
Trouy	Mme Nadine MOREAU	Excusé, pouvoir à M. SANTOSUOSSO		
La Chapelle Saint-Ursin	Mme Christine DAGAUD			
Marmagne	M. Bernard DUPERAT			
Plaimpied-Givaudins	Mme Yvonne KUCEJ	Excusé, pouvoir à M. BARNIER		
Le Subdray	M. Bruno FOUCHET		M. Franck RENIER	
Saint-Just	M. Stéphane GARCIA		Mme Jacqueline PORTIER	
Vorly	Mme Corinne LEFEBVRE		M. Jacques LEVY	
Lissay-Lochy	Mme Evelyne SEGUIN	Excusé, remplacé par Mme MEUNIER	Mme Maryse MEUNIER	Présente en visio - conférence

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 32
Nombre de membres votants: 59
Nombre de suffrages exprimés : 56
VOTES : Pour: 56
 Contre: 0
 Abstentions : 3

Date de convocation : 5 Juin 2020

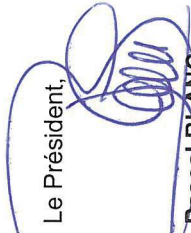
Présenté par le Président
A Bourgesle 11 Juin 2020

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire
A Bourgesle 11 Juin 2020

Les membres, (voir document annexé)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture, le **17 JUIN 2020**et de la publication le **17 JUIN 2020**

A Bourges, le 15 juin 2020

Le Président,

Pascal BLANC

